



Bulletin Officiel

N° 4431 Mercredi 04 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LEVEE DE LA SANCTION PRONONCEE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MENA CAPITAL PARTNERS – MCP – (EX-SICOFI)	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013	3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING - 2013-1 -	4-7
UNIFACTOR - 2013 -	8-11
ATL - 2013-2 -	12-14

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BH	15
----	----

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

- HANNIBAL LEASE
- ATB
- ATTIJARI LEASING
- ASSAD
- EURO-CYCLES

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30/06/2013

- EURO-CYCLES

ANNEXE III

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES
ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية أن مجلسها الملتئم بتاريخ 14 جوان 2013 قد قرّر الرفع الكلي للعقوبة المسلطة على شركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " (سيكوفي سابقا) والمتمثلة في التوقيف الوقتي للشركة عن ممارسة نشاط التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير الى أن تتوفر الشروط القانونية لممارسة هذا النشاط، وذلك من خلال الترخيص لها في ممارسة نشاط التصرف في مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية.

وتبعا لذلك يعدّل قرار المصادقة النهائية عدد 29 لسنة 1995 بتاريخ 28 سبتمبر 1995 المتعلق بممارسة نشاط الوساطة بالبورصة الممنوح لشركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " (سيكوفي سابقا) كما يلي " يرخص لشركة الوساطة بالبورصة " مينا كابيتال بارترز " في ممارسة الأنشطة التالية :

- تداول وتسجيل الأوراق المالية والحقوق المرتبطة بها والأدوات المالية ببورصة الأوراق المالية بتونس لفائدة الحرفاء من غير المساهمين في رأس مالها؛
- والاستشارة المالية؛
- والسعي المصفاقي المالي؛
- والتصرف في محافظ الأوراق المالية الفردية؛
- وتوظيف الأوراق والأدوات المالية؛
- والتصرف في مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية."

COMMUNIQUE DU CMF**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 30/06/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Union de Factoring tenue le 30/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas les 5 années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 24/05/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

➤ **Dénomination de l'emprunt :**

« UNIFACTOR 2013 »

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

➤ **Prix d'émission :**

100 dinars par obligation.

➤ **Prix de remboursement :**

100 dinars par obligation.

➤ **Forme des obligations :**

Les obligations sont nominatives.

➤ **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**octobre** de l'année n-1 au mois **septembre** de l'année n.
- Taux annuel brut fixe de 7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour le présent emprunt.

➤ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2013, qui est égale à 4,299%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 ».

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2013» est égale à 2,751 années.

➤ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 14/10/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 14/10/2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 14/10/2018.

- Suite -

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 14 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 14/10/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/08/2013 et clôturées sans préavis au plus tard le 14/10/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 14/10/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/10/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/10/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/08/2013 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV et l'Amen Invest – Intermédiaire en bourse sis au 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

➤ **Garanties bancaires :**

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16/10/2012 à Union de Factoring, sur l'échelle nationale, les notes suivantes :

- Note long terme : BB (tun)
- Note court terme : B (tun)
- Perspective : Stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Union de Factoring reflètent une qualité d'actifs faible bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Par ailleurs, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

➤ **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/05/2013, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 » objet de la présente note d'opération.

➤ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société Union de Factoring s'engage à charge l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2013 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :**

L'Union de Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre le ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0833** en date du **14/08/2013**, du document de référence enregistré par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/005** en date du **14/08/2013** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 31/08/2013, est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV, de l'Amen Invest intermédiaire en bourse – 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

Paiement de dividendes

Banque de l'Habitat

Société anonyme au capital de 90.000.000 Dinars
Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis
Registre de commerce n° B 138 81 1996

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 août 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 400 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 06 septembre 2013 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres

P/ LA BANQUE DE L'HABITAT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,819%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,821%	1 001,132
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,823%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,828%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,837%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,844%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,847%	1 015,108
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,852%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,860%	1 027,128
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,863%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,867%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,972%	1 026,973
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,133%	997,284
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,233%	999,936
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,798
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 039,896
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,587
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,541
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,550
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,201
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,968

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,465	146,478		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,895	12,896		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,326	1,327		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,951	35,955		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,830	48,833		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	160,097	159,611		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	556,881	554,155		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	121,066	119,526		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,743	122,297		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,671	116,350		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,048	111,652		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,628	87,414		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	127,277	126,772		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	96,308	95,932		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,802	106,676		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 343,183	1 343,640		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 271,075	2 282,603		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	104,343	103,615		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,688	102,589		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,723	122,619		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 191,447	1 197,530		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,449	126,436		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,418	15,446		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 903,747	5 896,118		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 049,737	5 047,670		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,184	2,180		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,892		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,103	1,102		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,761	106,772
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,038	103,049
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,332	104,343
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,313	101,324
33	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,152	102,164
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,624	105,633
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,695	102,706
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,260	102,270
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,842	102,852
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,266	104,275
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,653	100,662
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,815	102,826
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,803	102,813
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,544	105,554
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,315	104,325
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,135	102,142
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,355	101,365
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,369	103,379
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,223	101,233
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,322	102,331
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,265	103,271
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,195	101,206
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,465	102,476
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,583	103,592
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,044	101,054

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,389	10,390
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,743	101,753
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,309	102,319
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,946	100,015
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,489	67,175
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	149,172	148,823
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 484,058	1 480,672
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,409	108,265
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,906	106,637
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,559	85,182
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,716	16,698
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,397	271,017
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,288	36,188
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 338,379	2 324,753
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,156	76,154
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,592	56,647
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,298	100,183
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	110,455	110,263
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,520	99,249
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,324	11,316
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,022	11,987
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,901	14,853
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,440	14,376
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,862	11,809
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,726	10,705
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,480	10,474
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,592	10,587
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,568	126,212
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,314	126,153
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,223	10,195
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,566	102,861
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,026	19,937
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	78,577	78,218
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	79,559	79,330
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,162	97,199
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	94,009	93,535
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,854	98,578
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,405	99,389
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,993	95,785
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	102,776	102,032
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,753	128,835
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,600	10,597
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,110	116,145
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,755	116,774
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,837	103,097
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,973	98,367
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	183,952	183,379
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,632	162,402
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,935	141,919
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 997,443	9 967,716
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,028	19,881
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	132,302	132,008
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 502,440	1 500,709
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	107,264	107,273
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,327	87,096
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,368	114,121
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 015,984	8 997,849
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,529	9,542
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,314	9,344

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mohamed LOUZIR et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2013
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	<u>Notes</u>	30 Juin	31 Décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	4	20 492 407	2 521 170
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	282 475 054	270 587 206
Portefeuille-titres de placement	6	234 803	197 230
Portefeuille d'investissement	7	3 696 391	2 802 379
Valeurs Immobilisées	8	3 472 877	3 135 609
Autres actifs	9	3 607 604	3 026 939
TOTAL DES ACTIFS		<u>313 979 136</u>	<u>282 270 533</u>
			<u>284 517 287</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>	30 Juin	31 Décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Concours bancaires	10	10 614 723	6 640 358
Dettes envers la clientèle	11	3 050 887	3 507 469
Emprunts et dettes rattachées	12	235 425 808	220 822 319
Fournisseurs et comptes rattachés	13	19 063 116	21 415 875
Autres passifs	14	1 512 227	2 862 807
TOTAL DES PASSIFS		<u>269 666 761</u>	<u>255 248 828</u>
			<u>256 344 010</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	20 000 000
Réserves		4 190 171	2 958 100
Prime d'émission		8 830 000	1 000 000
Résultats reportés		1 583 107	1 411 022
Résultat de la période		1 009 098	1 652 583
Total des capitaux propres	15	<u>44 312 376</u>	<u>27 021 705</u>
			<u>28 173 277</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>313 979 136</u>	<u>282 270 533</u>
			<u>284 517 287</u>

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	12 747 082	11 993 428	24 619 262
Intérêts et charges assimilées	17	(7 400 526)	(5 934 234)	(12 948 095)
Produits des placements	18	133 733	111 761	134 833
Autres produits d'exploitation	19	12 300	12 000	24 000
Produit net		<u>5 492 589</u>	<u>6 182 955</u>	<u>11 830 000</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	1 658 344	1 444 338	2 981 279
Dotations aux amortissements	21	262 105	178 738	353 324
Autres charges d'exploitation	22	1 140 731	1 024 174	1 779 867
Total des charges d'exploitation		<u>3 061 180</u>	<u>2 647 250</u>	<u>5 114 470</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>2 431 409</u>	<u>3 535 705</u>	<u>6 715 530</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	881 530	1 302 509	2 937 681
Dotations nettes aux autres provisions	24	111 886	-	27 485
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 437 993</u>	<u>2 233 196</u>	<u>3 750 364</u>
Autres pertes ordinaires	25	(209 652)	-	(507)
Autres gains ordinaires	26	33 032	24	628
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 261 373</u>	<u>2 233 220</u>	<u>3 750 485</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(252 274)	(580 637)	(946 330)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 009 098</u>	<u>1 652 583</u>	<u>2 804 155</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	101 879 595	92 511 359	185 289 135
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(97 491 040)	(93 362 970)	(181 522 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(2 895 597)	(2 428 450)	(4 969 775)
Intérêts payés	31	(6 016 770)	(5 312 874)	(12 978 958)
Impôts et taxes payés	32	(810 581)	(342 531)	(812 867)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(494 875)	459 933	515
		<u>(5 829 269)</u>	<u>(8 475 533)</u>	<u>(14 993 980)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(280 871)	(271 845)	(573 255)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	33 000	-	600
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 021 312)	(500 000)	(500 000)
		<u>(1 269 182)</u>	<u>(771 845)</u>	<u>(1 072 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions	15	16 530 000	-	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 400 000)	-	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	166 008 525	154 350 002	374 400 004
Remboursements d'emprunts	12	(158 263 915)	(149 355 247)	(363 365 279)
		<u>22 874 610</u>	<u>4 994 755</u>	<u>10 034 725</u>
Variation de trésorerie		<u>15 776 160</u>	<u>(4 252 623)</u>	<u>(6 031 910)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	(5 898 475)	133 435	133 435
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	9 877 684	(4 119 188)	(5 898 475)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES						SOLDES			
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		
	2013	2012	2012		2013	2012	2012		2013	2012	2012		
Intérêts de leasing	11 983 964	11 422 208	23 486 199	Intérêts et charges assimilés	7 400 526	5 934 234	12 948 095						
Intérêts de retard	233 622	165 796	413 498										
Variation des produits réservés	45 050	6 615	(100 667)										
Produits accessoires	484 447	398 809	820 232										
Autres produits d'exploitation	12 300	12 000	24 000										
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>12 759 382</u>	<u>12 005 428</u>	<u>24 643 262</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>7 400 526</u>	<u>5 934 234</u>	<u>12 948 095</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>5 358 856</u>	<u>6 071 194</u>	<u>11 695 168</u>		
Marge commerciale (PNB)	5 358 856	6 071 194	11 695 168	Autres charges d'exploitation	1 140 731	1 024 174	1 779 867						
Produits des placements	133 733	111 761	134 833	Charges de personnel	1 658 344	1 444 338	2 981 279						
<u>Sous total</u>	<u>5 492 589</u>	<u>6 182 955</u>	<u>11 830 000</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 799 075</u>	<u>2 468 512</u>	<u>4 761 146</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>2 693 514</u>	<u>3 714 443</u>	<u>7 068 854</u>		
Excédent brut d'exploitation	2 693 514	3 714 443	7 068 854	Dotations aux amortissements et aux résorptions	262 105	178 738	353 324						
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :									
- Suite au recouvrement des créances	817 458	600 860	737 316	- Pour dépréciation des créances	1 698 988	1 903 369	3 674 996						
- Sur les actions cotées	-	-	-	- Collectives	-	-	-						
- Pour risques et charges	15 414	-	-	- Pour dépréciation des autres actifs	-	-	27 485						
				- Pour dépréciation des titres	127 300	-	-						
Autres produits ordinaires	33 032	24	628	Autres pertes ordinaires	209 652	-	507						
				Impôts sur les bénéfices	252 274	580 637	946 330						
<u>Sous total</u>	<u>3 559 418</u>	<u>4 315 327</u>	<u>7 806 798</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 550 320</u>	<u>2 662 744</u>	<u>5 002 643</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>1 009 098</u>	<u>1 652 583</u>	<u>2 804 155</u>		
								<u>Résultat net</u>	<u>1 009 098</u>	<u>1 652 583</u>	<u>2 804 155</u>		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

La déclaration de souscription et de versement a été effectuée le 4 juillet 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2013, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Banques	20 492 031	2 517 652	2 753 653
- Caisses	376	3 518	622
Total	20 492 407	2 521 170	2 754 275

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
Créances sur contrats mis en force	299 086 466	284 253 770	289 144 632
Encours financiers	282 932 222	269 128 213	272 799 216
Impayés	17 157 450	16 159 807	17 234 332
Intérêts échus différés	(1 323 554)	(1 239 350)	(1 160 197)
Valeurs à l'encaissement	229 384	159 457	225 639
Impayés sur créances abandonnées	90 965	45 643	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 902 404	2 408 006	2 405 829
Total brut des créances leasing	300 988 870	286 661 776	291 550 461
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 807 361)	(5 825 137)	(6 493 061)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 577 394)	(7 227 926)	(8 195 174)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)	(1 700 000)
Produits réservés	(1 338 096)	(1 275 864)	(1 383 146)
Provisions sur créances abandonnées	(90 965)	(45 643)	(45 643)
Total net des créances leasing	282 475 054	270 587 206	273 733 438

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2012	275 205 045
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	84 824 994
- Relocations	3 788 477
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(4 030)
- Cessions anticipées	(5 082 221)
- Relocations	(3 457 528)
- Remboursement du capital	(70 440 111)
Solde au 30 juin 2013	284 834 626

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Créance à plus de cinq ans		1 377 932	2 241 502	1 645 282
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		171 485 497	166 856 253	164 731 829
- Créance à moins d'un an		131 304 535	123 250 484	126 656 305
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	304 167 964	292 348 239	293 033 416
- Revenus à plus de cinq ans		97 863	171 230	112 070
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		16 200 562	15 863 077	15 344 370
- Revenus à moins d'un an		18 913 618	18 459 365	18 249 433
Total des produits financiers non acquis	(2)	35 212 043	34 493 672	33 705 873
- Valeurs résiduelles	(3)	1 231 242	799 134	951 449
- Contrats suspendus	(4)	12 745 059	10 474 512	12 520 224
- Contrats en cours	(5)	1 902 404	2 408 006	2 405 829
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u>284 834 626</u>	<u>271 536 219</u>	<u>275 205 045</u>

30 juin 2013

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	229 840 346	36 107 989	3 162 420	970 711	12 850 756	282 932 222
Impayés	1 071 344	4 204 334	941 167	443 232	10 497 373	17 157 450
Contrats en instance de mise en force	1 902 404	-	-	-	-	1 902 404
CREANCES LEASING	232 814 093	40 312 322	4 103 587	1 413 943	23 348 129	301 992 076
Avances reçues (*)	(2 689 709)	-	(101)	-	(355 076)	(3 044 887)
ENCOURS GLOBAL	230 124 384	40 312 322	4 103 486	1 413 943	22 993 054	298 947 189
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 696 480	175 923	-	-	-	20 872 403
TOTAL ENGAGEMENTS	250 820 864	40 488 245	4 103 486	1 413 943	22 993 054	319 819 592
Produits réservés	-	-	(93 831)	(43 521)	(1 200 743)	(1 338 096)
Provisions sur encours financiers	-	-	(12 177)	(6 014)	(6 789 170)	(6 807 361)
Provisions sur impayés	-	-	(212 917)	(117 341)	(8 247 136)	(8 577 394)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(318 926)	(166 877)	(16 237 049)	(16 722 851)
ENGAGEMENTS NETS	250 820 864	40 488 245	3 784 560	1 247 067	6 756 005	303 096 741

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,28%	0,44%	7,19%
	8,91%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2012	9,41%
--	--------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	7,77%	11,80%	70,62%
	58,66%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2012	56,70%
--	---------------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portfeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Actions cotées	229 414	192 476	192 476
- Titres SICAV	5 389	4 754	4 437
Total	234 803	197 230	196 913

NOTE 7 : Portfeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Titres de participation	254 600	254 600	254 600
- Titres immobilisés	3 990 402	2 547 779	2 547 779
Montant libéré	4 245 002	2 802 379	2 802 379
A déduire :			
- Versements restant à effectuer	(421 312)	-	-
Montant libéré	3 823 691	2 802 379	2 802 379
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(127 300)	-	-
Montant net	3 696 391	2 802 379	2 802 379

Les titres de participation accusent, au 30 Juin 2013, un solde de D : 254.600 et représentent la participation de la société "Hannibal Lease" au capital de la société "AMILCAR LLD", dans laquelle elle détient 50,92%.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2012	2 547 779	2 547 779	-
Additions de la période			
- Société Eclair Prym	600 000	600 000	-
- Société "NIDA"	842 623	421 312	421 312
Solde au 30 Juin 2013	3 990 402	3 569 091	421 312

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2013 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
- Immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA	7,40%	1 109 290	1	1 109 290	2010-2013
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				3 990 402	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	248 559	40 366	-	288 925	210 923	16 051	-	226 974	61 950
Logiciels en cours		-	5 100	-	5 100	-	-	-	-	5 100
Total des immobilisations incorporelles		248 559	45 466	-	294 025	210 923	16 051	-	226 974	67 050
Terrain	-	357 281	-	-	357 281	-	-	-	-	357 281
Immeubles	5,0%	2 214 657	-	-	2 214 657	326 723	54 911	-	381 634	1 833 023
Matériel de transport	20,0%	725 233	2 923	84 500	643 656	368 095	62 299	84 500	345 895	297 761
Equipements de bureau	10,0%	526 631	20 890	-	547 521	258 772	23 637	-	282 409	265 112
Matériel informatique	33,3%	275 519	70 475	-	345 994	238 447	13 835	-	252 282	93 712
Installations générales	10,0%	442 738	16 027	-	458 765	143 473	22 253	-	165 726	293 039
Autres matériels	10,0%	41 515	-	-	41 515	23 119	1 471	-	24 590	16 926
Immobilisations en cours		-	248 973	-	248 973	-	-	-	-	248 973
Total des immobilisations corporelles		4 583 575	359 288	84 500	4 858 363	1 358 629	178 407	84 500	1 452 536	3 405 827
TOTAUX		4 832 134	404 754	84 500	5 152 388	1 569 552	194 458	84 500	1 679 511	3 472 877

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Charges reportées	867 265	429 441	451 352
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	37 700	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	152	152	152
- Prêts au personnel	910 231	803 755	759 293
- Personnel, avances et acomptes	33 930	18 050	3 800
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	288 908	182 917	-
- Etat, crédit de TVA	830 445	1 494 207	-
- Etat, TCL en cours de restitution	112 738	-	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	-	250 000
- Produits à recevoir des tiers	149 950	36 109	27 980
- Débiteurs divers	38 014	10 642	36 941
- Charges constatées d'avances	123 792	22 803	122 949
Total brut	3 643 925	3 035 775	1 804 022
A déduire :			
- Provisions	(36 321)	(8 836)	(36 321)
Montant net	3 607 604	3 026 939	1 767 701

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	42 400	427 699	470 099	42 400	67 647	110 047	360 052
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	-	144 279	14 000
Frais d'émission des obligations	(a)	1 816 205	194 743	2 010 947	1 378 853	138 882	1 517 735	493 212
TOTAUX		2 016 884	622 442	2 639 326	1 565 532	206 529	1 772 061	867 265

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 138 882 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir englobent principalement les dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Banques, découverts	10 614 723	6 640 358	8 652 750
<u>Total</u>	<u>10 614 723</u>	<u>6 640 358</u>	<u>8 652 750</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Avances et acomptes reçus des clients	3 044 887	3 501 469	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>3 050 887</u>	<u>3 507 469</u>	<u>2 842 335</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Banques locales	80 940 390	80 355 808	77 345 780
- Emprunts obligataires	86 000 000	68 000 000	74 000 000
- Billets de trésorerie	30 400 000	35 200 002	37 250 000
- Certificats de leasing	35 000 000	35 000 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>232 340 390</u>	<u>218 555 810</u>	<u>224 595 780</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	541 858	452 906	418 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 528 744	1 809 681	1 314 762
- Intérêts courus sur certificats de leasing	283 044	321 462	252 852
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(268 228)	(317 540)	(344 185)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>3 085 418</u>	<u>2 266 509</u>	<u>1 642 144</u>
<u>Total</u>	<u>235 425 808</u>	<u>220 822 319</u>	<u>226 237 924</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUI 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>Certificats de Leasing</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	24 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	49 500 000	50 500 000	24 000 000	-	24 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	11 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	11 000 000	22 000 000	22 000 000	11 000 000	-	11 000 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	71 500 000	72 500 000	35 000 000	-	35 000 000
<u>Billets de trésorerie</u>								
Billets de Trésorerie à court terme	30 400 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	37 250 000	55 600 000	62 450 000	30 400 000	-	30 400 000
<u>Sous-total</u>			37 250 000	55 600 000	62 450 000	30 400 000	-	30 400 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			73 250 000	127 100 000	134 950 000	65 400 000	-	65 400 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
HL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			74 000 000	20 000 000	8 000 000	86 000 000	58 000 000	28 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES								
BANQUES LOCALES								
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	809 856	-	809 856	-	-	-
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	362 287	-	362 287	-	-	-
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	475 000	-	190 000	285 000	-	285 000
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 496 035	-	483 678	1 012 357	-	1 012 357
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 657 584	-	537 553	1 120 031	-	1 120 031
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 655 540	-	536 081	1 119 459	-	1 119 459
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 700 000	-	600 000	2 100 000	900 000	1 200 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 250 000	-	500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	250 000	875 000	375 000	500 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	250 000	875 000	375 000	500 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 666 667	-	500 000	2 166 667	1 166 667	1 000 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	610 595	-	106 183	504 412	282 437	221 975
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	2 489 507	-	423 289	2 066 218	1 181 367	884 851
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 695 748	-	240 373	1 455 375	953 351	502 024
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 019 567	-	144 524	875 043	573 202	301 841
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 400 000	-	200 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	756 238	-	106 768	649 470	426 585	222 885
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 902 246	-	465 473	3 436 773	2 457 760	979 013
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 916 666	-	833 333	2 083 333	416 666	1 666 667
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 333 332	-	833 334	2 499 998	833 330	1 666 668
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	6 386 565	-	632 227	5 754 338	4 435 903	1 318 435
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 550 000	-	300 000	2 250 000	1 650 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 789 474	-	210 527	1 578 947	1 157 895	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 500 000	-	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	4 303 804	-	492 456	3 811 348	2 790 417	1 020 932
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 727 004	-	312 429	2 414 575	1 767 190	647 386
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 807 983	-	205 582	1 602 401	1 175 437	426 963
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 901 082	-	216 617	1 684 465	1 234 066	450 399
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	2 000 000	-	217 343	1 782 657	1 309 930	472 726
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	500 000	-	56 255	443 745	326 325	117 420
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	2 000 000	-	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
BTL 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	1 833 000	-	1 833 000	-	-	-
AMEN BANK 5,908 MDT (2013)	5 908 525	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 908 525	-	5 908 525	-	5 908 525
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 987 084	1 012 916
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	214 747	4 785 253	3 889 557	895 696
Sous-total			77 345 780	18 908 525	15 313 915	80 940 390	48 165 169	32 775 221
Total général			224 595 780	166 008 525	158 263 915	232 340 390	106 165 169	126 175 221

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	466 913	68 475	10 175
<u>Sous total</u>	<u>466 913</u>	<u>68 475</u>	<u>10 175</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation	135 384	11 500	11 500
<u>Sous total</u>	<u>135 384</u>	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	2 081 279	2 866 697	717 283
- Effets à payer	16 371 711	18 461 373	15 638 522
- Factures non parvenues	7 830	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>18 460 820</u>	<u>21 335 900</u>	<u>16 363 635</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>19 063 116</u>	<u>21 415 875</u>	<u>16 385 310</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Personnel, provisions pour congés payés	50 423	87 038	44 562
- Personnel, autres charges à payer	81 101	-	90 000
- Etat, retenues sur salaires	57 087	43 744	77 682
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	291 358	375 263	229 519
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	7 007	16 465	10 664
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 500	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	252 274	580 637	400 423
- Etat, autres impôts et taxes à payer	55 032	28 954	40 110
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	1 513	2 611	949
- Etat, TVA à payer	-	-	596 102
- CNSS	141 451	119 685	164 513
- CAVIS	12 800	11 632	20 387
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	10 893	14 857	6 693
- Actionnaires, dividendes à payer	-	1 000 000	-
- Crédoeurs divers	14 353	12 081	4 653
- Prestataires Assurances	360 866	407 626	200 921
- Diverses Charges à payer	141 069	137 640	305 597
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	9 160	17 500
- Provisions pour risques et charges	-	15 414	15 414
<u>Total</u>	<u>1 512 227</u>	<u>2 862 807</u>	<u>2 225 689</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Capital social	(A)	28 700 000	20 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	702 192	491 433	491 433
- Réserve spéciale de réinvestissement		3 487 979	2 466 667	2 466 667
- Primes d'émission		8 830 000	1 000 000	1 000 000
- Résultats reportés		1 583 107	1 411 022	1 411 022
Total des capitaux propres avant résultat de la période		43 303 277	25 369 122	25 369 122
Résultat de la période (1)		1 009 098	1 652 583	2 804 155
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	44 312 376	27 021 705	28 173 277
Nombre d'actions (2)		4 029 000	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,250	0,413	0,701

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

Le capital social s'élève au 30 juin 2013 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353	(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2012						2 804 155	2 804 155
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000			16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084	(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de la période close le 30 juin 2013						1 009 098	1 009 098
Solde au 30 juin 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 106	1 009 098	44 312 376

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Intérêts de leasing	11 983 964	11 422 208	23 486 199
- Intérêts de retard	233 622	165 796	413 498
- Prélouer	44 914	46 585	107 486
- Frais de dossier	112 512	116 801	212 934
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	148 002	138 403	223 909
- Autres	179 019	97 020	275 903
Total	12 702 032	11 986 813	24 719 929
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	250 488	270 494	328 062
Intérêts de retard antérieurs	9 429	5 650	16 392
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(210 651)	(256 136)	(431 912)
Intérêts de retard	(4 216)	(13 393)	(13 208)
Variation des produits réservés	45 050	6 615	(100 667)
Total des intérêts et des produits de leasing	12 747 082	11 993 428	24 619 262
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	260 278 992	236 444 420	236 444 420
. A la fin de la période	270 187 163	258 653 701	260 278 992
. Moyenne	(D) 265 233 078	247 549 060	248 361 706
- Intérêts de la période	(C) 11 983 964	11 422 208	23 486 199
- Taux moyen	(C) / (D) 9,04%	9,23%	9,46%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Intérêts des emprunts obligataires	2 368 414	1 920 759	3 999 247
- Intérêts des emprunts bancaires	2 482 847	2 026 442	4 297 005
- Intérêts des autres opérations de financement	2 196 439	1 769 309	4 045 140
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	138 882	132 216	267 070
Total des charges financières des emprunts	(A) 7 186 582	5 848 726	12 608 461
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	166 090	82 458	297 801
- Autres charges financières	47 854	3 050	41 832
Total des autres charges financières	213 944	85 508	339 633
Total général	7 400 526	5 934 234	12 948 095
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	224 595 780	213 561 055	213 561 055
. A la fin de l'exercice	232 340 390	218 555 810	224 595 780
. Moyenne ajustée	(B) 228 468 085	216 058 433	219 078 418
- Taux moyen (A) / (B)	6,29%	5,41%	5,76%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dividendes	107 168	90 644	91 376
- Plus values sur cession des actions	60	3 849	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	-	3 849
- Revenus des comptes créditeurs	12 231	16 863	38 819
- Autres produits financiers	4 772	405	405
- Revenus des comptes courants associés	9 616	-	384
- Moins values sur titres SICAV	(114)	-	-
<u>Total</u>	<u>133 733</u>	<u>111 761</u>	<u>134 833</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits locatifs	12 300	12 000	24 000
<u>Total</u>	<u>12 300</u>	<u>12 000</u>	<u>24 000</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Salaires et complément de salaires	1 317 749	1 162 853	2 384 012
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	236 346	193 824	403 050
- Autres charges sociales	104 249	87 661	194 218
<u>Total</u>	<u>1 658 344</u>	<u>1 444 338</u>	<u>2 981 279</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	16 051	22 177	38 442
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	178 407	155 885	314 058
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	67 647	-	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	676	824
<u>Total</u>	<u>262 105</u>	<u>178 738</u>	<u>353 324</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Achat de matières et fournitures	154 976	142 215	257 981
<u>Total des achats</u>	<u>154 976</u>	<u>142 215</u>	<u>257 981</u>
- Locations	126 865	91 541	182 013
- Entretiens et réparations	31 462	16 767	30 092
- Primes d'assurances	51 042	11 173	16 085
- Etudes, recherches et services extérieurs	162	243	394
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>209 531</u>	<u>119 724</u>	<u>228 585</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	135 715	123 911	281 460
- Publicités, publications, relations publiques	150 503	112 712	196 854
- Déplacements, missions et réceptions	78 130	75 562	126 818
- Frais postaux et de télécommunications	72 577	104 279	198 515
- Services bancaires et assimilés	116 322	65 675	140 287
- Autres	57 925	48 851	104 828
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>611 172</u>	<u>530 990</u>	<u>1 048 762</u>
- Autres charges ordinaires	-	492	-
- Jetons de présence	18 000	-	-
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	5 000	-	5 000
- Rémunération du Comité de risques	5 000	-	5 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>28 000</u>	<u>492</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	39 320	32 604	67 796
- T.C.L	29 216	142 681	59 934
- Droits d'enregistrement et de timbres	59 926	46 866	95 887
- Pénalités	89	2 409	3 272
- Autres impôts et taxes	8 502	6 193	7 650
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>137 053</u>	<u>230 753</u>	<u>234 539</u>
<u>Total général</u>	<u>1 140 731</u>	<u>1 024 174</u>	<u>1 779 867</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 698 988	1 903 369	3 674 996
- Créances radiées	139 688	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(139 688)	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(817 458)	(600 860)	(737 316)
<u>Total</u>	<u>881 530</u>	<u>1 302 509</u>	<u>2 937 681</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	-	27 485
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	127 300	-	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(15 414)	-	-
<u>Total</u>	<u>111 886</u>	<u>-</u>	<u>27 485</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Redressement fiscal (*)	209 604	-	-
- Autres pertes ordinaires	48	-	507
Total	209 652	-	507

(*) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le crédit de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 209.604 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	33 000	-	600
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32	24	28
Total	33 032	24	628

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2013 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 20% du bénéfice comptable.

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	17 234 332	14 130 064	14 130 064
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(17 157 450)	(16 159 807)	(17 234 332)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	225 639	319 856	319 856
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(229 384)	(159 457)	(225 639)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(2 836 335)	(3 065 120)	(3 065 120)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	3 044 887	3 501 469	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(1 160 197)	(1 041 778)	(1 041 778)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	1 323 554	1 239 350	1 160 197
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 5	45 643	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 5	(90 965)	(45 643)	(45 643)
- TVA collectée		13 709 815	12 547 519	25 327 332
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	82 424 075	75 855 439	153 889 235
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	730 369	576 605	1 257 730
- Perte sur créances irrécouvrables	- Note 23	(139 688)	-	-
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(330 949)	(239 970)	(244 876)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	4 030	2 728	9 430
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	5 082 221	5 004 460	8 170 700
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>101 879 595</u>	<u>92 511 359</u>	<u>185 289 135</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	16 363 635	8 525 197	8 525 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(18 460 820)	(21 335 900)	(16 363 635)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	84 824 994	92 006 699	164 813 365
- TVA sur Investissements	+	14 780 731	14 166 974	24 547 102
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(17 500)	-	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>97 491 040</u>	<u>93 362 970</u>	<u>181 522 028</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 800)	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	33 930	18 050	3 800
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(152)	(152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	152	152	152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(37 700)	(37 700)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	37 700	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(122 949)	(15 974)	(15 974)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	123 792	22 803	122 949
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	10 175	33 941	33 941
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(466 913)	(68 475)	(10 175)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	44 562	28 228	28 228
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(50 423)	(87 038)	(44 562)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	90 000	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(81 101)	-	(90 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	9 160	9 160
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(9 160)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	77 682	52 273	52 273
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(57 087)	(43 744)	(77 682)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	229 519	196 283	196 283
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(291 358)	(375 263)	(229 519)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	164 513	129 065	129 065
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(141 451)	(119 685)	(164 513)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	20 387	14 779	14 779
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(12 800)	(11 632)	(20 387)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	6 693	4 770	4 770
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(10 893)	(14 857)	(6 693)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	305 597	269 997	269 997
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(141 069)	(137 640)	(305 597)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	237 438	179 000	222 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(86 500)	(85 183)	(172 945)
- TVA, payée sur biens et services	+	355 631	200 993	510 370
- Charges de personnel	+ Note 20	1 658 344	1 444 338	2 981 279
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 140 731	1 024 174	1 779 867
- Impôts et taxes	- Note 22	(137 053)	(230 753)	(234 539)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		2 895 597	2 428 450	4 969 775

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	194 743	82 392	239 304
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(344 185)	(246 008)	(246 008)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	268 228	317 540	344 185
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	10 664	543	543
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(7 007)	(16 465)	(10 664)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 314 762	1 334 988	1 334 988
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(2 528 744)	(1 809 681)	(1 314 762)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	418 715	262 436	262 436
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(541 858)	(452 906)	(418 715)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	252 852	359 480	359 480
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(283 044)	(321 462)	(252 852)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	7 400 526	5 934 234	12 948 095
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(138 882)	(132 216)	(267 070)
		6 016 770	5 312 874	12 978 958

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	400 423	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(252 274)	(580 637)	(400 423)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(64 182)	(64 182)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	288 908	182 917	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	(113 056)	-	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	112 738	-	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	40 110	23 770	23 770
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(55 032)	(28 954)	(40 110)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	949	838	838
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(1 513)	(2 611)	(949)
- Impôts et taxes	+ Note 22	137 053	230 753	234 539
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	252 274	580 637	946 330
		810 581	342 531	812 867

Impôts et taxes payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	45 466	7 536	12 378
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	359 288	264 309	560 877
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	11 500	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(135 384)	(11 500)	(11 500)
		280 871	271 845	573 255

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	33 000	-	600
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>33 000</u>	<u>-</u>	<u>600</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 021 312	500 000	500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 021 312</u>	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dividendes	+ Note 15	1 400 000	1 000 000	1 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	-	(1 000 000)	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 400 000</u>	<u>-</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	27 980	185 912	185 912
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(149 950)	(36 109)	(27 980)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	9 359	9 359
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(38 014)	(10 642)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	196 913	192 476	192 476
- Placements en fin de période	- Note 6	(234 803)	(197 230)	(196 913)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	-	-
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	-	(250 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(4 653)	(2 677)	(2 677)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	14 353	12 081	4 653
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(200 921)	(212 649)	(212 649)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	360 866	407 626	200 921
- Frais d'augmentation de capital	- Note 9	(427 699)	-	-
- Produits des placements	+ Note 18	112 000	94 898	95 225
- Moins values sur titres SICAV	- Note 18	(114)	-	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	21 847	16 863	39 608
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	32	24	28
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(209 652)	-	(507)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(494 875)</u>	<u>459 933</u>	<u>515</u>

NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn*



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 313 979 KDT et un bénéfice net de 1 009 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2013, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

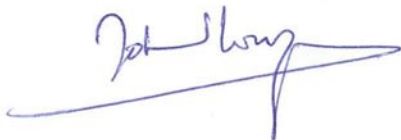
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 Août 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Arab Tunisian Bank -ATB-

Siège social : 9, rue Hédi Nourira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2013**. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M. Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et M Chiheb GHANMI.

Bilan

Arrêté au 30 JUIN 2013

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	83 196	58 708	144 041
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	630 580	533 735	659 622
Créances sur la clientèle	3	2 646 811	2 437 521	2 499 065
Portefeuille-titres commercial	4	937 244	907 194	886 386
Portefeuille d'investissement	5	367 089	295 918	304 662
Valeurs immobilisées	6	58 323	60 979	59 243
Autres actifs	7	17 536	39 932	50 022
TOTAL ACTIF		4 740 779	4 333 987	4 603 041
PASSIF				
Banque centrale et CCP				44 279
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	854 542	594 240	370 398
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 219 113	3 087 869	3 543 631
Emprunts et ressources spéciales	10	160 129	149 255	149 398
Autres passifs	11	43 012	66 103	35 255
TOTAL PASSIF		4 276 796	3 897 467	4 142 962
CAPITAUX PROPRES				
	12			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves		338 073	309 958	309 958
Résultats reportés		6	14	14
Résultat de l'exercice		25 904	26 548	50 107
TOTAL CAPITAUX PROPRES		463 983	436 520	460 079
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 740 779	4 333 987	4 603 041

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 30 JUIN 2013

(Unité : en 1000 DT)

	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	244 924	215 697	220 203
Crédits documentaires	288 805	296 134	419 318
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	533 729	511 831	639 521
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés	317 796	317 811	271 765
Engagements sur titres	4 368	2 793	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	330 064	320 603	276 133
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Garanties reçues	1 009 746	826 997	905 763

Etat de résultat

Période du 01.01.2013 au 30.06.2013

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	15	88 510	72 310	153 185
Commissions (en produits)	16	19 166	17 706	37 235
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	29 322	34 609	64 167
Revenus du portefeuille d'investissement	18	7 536	7 047	10 617
Total produits d'exploitation bancaire		144 534	131 672	265 204
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	59 647	51 163	100 357
Commissions encourues		3 693	3 104	6 501
Total charges d'exploitation bancaire		63 340	54 267	106 858
PRODUIT NET BANCAIRE		81 194	77 405	158 346
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(6 099)	(10 121)	(14 954)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(2 036)	(430)	(3 040)
Autres produits d'exploitation		50	47	96
Frais de Personnel		(26 051)	(21 699)	(47 463)
Charges générales d'exploitation		(14 283)	(12 006)	(26 750)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(4 978)	(5 333)	(10 279)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 795	27 863	55 956
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(501)	662	(801)
Impôt sur les bénéfices		(1 390)	(1 977)	(5 048)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 904	26 548	50 107
Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		25 904	26 548	50 107

Etat des flux de trésorerie

Période du 01.01.2013 au 30.06.2013

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Exercice 2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		289 680	186 254	347 071
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(227 824)	(110 345)	(185 300)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(29 296)	451 284	103 673
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		81 318	(117 732)	(193 903)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(566 134)	(141 218)	320 158
Titres de placement		(42 868)	134 389	158 188
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(23 853)	(19 497)	(43 465)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 613	22 430	(36 928)
Impôt sur les sociétés		2 896	2 647	(3 619)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(491 468)	408 211	465 875
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 370	8 124	11 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(62 952)	(33 887)	(45 698)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(3 522)	(2 518)	(5 742)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(59 104)	(28 281)	(39 791)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts \ Remboursement d'emprunt		(7 514)	(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		20 332	1 756	(304)
Dividendes versés		(22 000)	(20 000)	(20 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(9 182)	(25 758)	(27 818)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(209)	122	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(559 963)	354 293	398 057
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		409 595	11 538	11 538
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	(150 368)	365 832	409 595

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 Juin 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 30.06.2013, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Pour les besoins de l'arrêté semestriel des états financiers, la banque procède à une estimation forfaitaire des provisions sur les créances clients conformément au paragraphe 6 de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF**Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 83 196KDT au 30 juin 2013 contre 58 708 KDT au 30 juin 2012 et 144 041 KDT au 31 décembre 2012.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Caisse	25 821	23 605	42 903
I B S Transport de fonds	32	23	26
Compte courant BCT	57 321	35 063	101 092
Compte courant postal	18	14	17
Traveller's Chèques	4	3	3
Total général	83 196	58 708	144 041

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 630 580KDT au 30 juin 2013 contre 533 735 au 30 juin 2012 et 659 622 KDT au 31 décembre 2012.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
DAV auprès des banques	191 918	31 567	80 992
Prêts BCT	76 023	119 515	187 387
Prêts interbancaire	203 000	195 000	81 000
Prêts en devises	159 258	187 167	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	-	68	33 054
C.C.ste de leasing	-	-	7 697
Créances rattachées	381	418	494
Valeurs non imputées	-	-	18 530
Total	630 580	533 735	659 622

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2013 un solde net de 2 646 811 KDT contre 2 437 521 KDT au 30 juin 2012 et 2 499 065 KDT au 31 décembre 2012.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Comptes ordinaires débiteurs	342 869	327 512	335 480
Portefeuille escompte	234 405	215 655	239 672
Créances à la clientèle non échues	1 982 897	1 826 856	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	168 431	144 003	146 236
Produits à percevoir	17 913	21 540	11 513
Produits perçus d'avances	(3 639)	(1 791)	(3 871)
Créances impayées	112 460	108 148	117 792
Impayés monétique	-	1 841	
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 855 336	2 643 764	2 702 389
Avances sur placements à terme	17 529	4 495	10 319
Créances rattachées sur avances placements à terme	4 141	4 930	10 335
Autres valeurs à imputer	44	601	9
Autres créances	886	639	638
Total Autres créances	22 600	10 665	21 301
Total Brut des créances sur la clientèle	2 877 936	2 654 429	2 723 690
Provisions et Agios réservés	(231 125)	(216 907)	(224 625)
Total Provisions et Agios	(231 125)	(216 907)	(224 625)
Total net des créances sur la clientèle	2 646 811	2 437 522	2 499 065

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à au 30 juin 2013 à 937 244 KDT contre 907 194 KDT au 30 juin 2012 et 886 386 KDT à au 31 décembre 2012.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Bons de trésors	913 455	898 467	870 863
Décotes	(4 887)	(13 592)	(12 187)
Primes	2 471	1 162	1 592
Créances et dettes rattachées	26 205	21 157	26 118
Total général	937 244	907 194	886 386

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2013 à 367 089 KDT contre 295 918 KDT au 30 juin 2012 et 304 662 KDT au 31 décembre 2012.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Titres d'investissement	100 143	85 509	90 607
SICAR fond gérés	222 106	174 626	174 626
Titres de participations	20 265	17 531	18 427
Parts dans les entreprises liées	29 966	19 747	25 618
Participations en rétrocessions	1 760	2 060	2 010
Créances rattachées	11 027	9 784	9 521
Total brut du portefeuille d'investissement	385 265	309 257	320 809
Provisions	(14140)	(9727)	(12 104)
Plus-value réservées	(4 036)	(3 612)	(4 043)
Total Provision et plus-value réservées	(18 176)	(13 339)	(16 147)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	367 089	295 918	304 662

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 30 juin 2013 à 58 323 KDT contre 60 979 KDT au 30 juin 2012 et 59 243 KDT au 31 décembre 2012.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.12	Acquisition	Cession	VB au 30.06.13	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 30.06.13
Terrains	4 998	-	-	4 998	-	-	4 998
Immeubles	22 937	-	-	22 937	10 695	-	12 242
Matériels et Mobiliers	5 790	605	83	6 312	3 897	79	2 494
Matériels informatiques	24 759	233	523	24 469	20 393	510	4 586
Matériels roulants	5 978	997	-	6 975	4 755	-	2 220
Autres Immobilisations	63 823	2 304	89	66 038	34 255	-	31 783
Total	128 285	4 139	695	131 729	73 995	589	58 323

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à au 30 juin 2013 à 17 536 KDT contre 39 932 KDT au 30 juin 2012 et 50 022 KDT au 31 décembre 2012 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Crédits & Avances aux personnels	16 363	16 015	15 593
Impôts actif	5 184	5 093	4 325
Stocks Imprimés & Fournitures	624	617	578
Charges à répartir	432	443	457
Comptes d'attente	(479)	22 068	33 626
Crédits pris en charges par l'état	371	405	405
Provisions sur autres actifs	(4 959)	(4 709)	(4 959)
Total général	17 536	39 932	50 022

3.2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 594 240 KDT au 30 juin 2012 à 854 542 KDT au 30 juin 2013 et à 370 398 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Dépôts à vue	5 568	16 351	4 772
Emprunts	848 803	577 841	365 371
Dettes rattachées	169	46	253
Autres dépôts à affecter	2	2	2
Total	854 542	594 240	370 398

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 219 113 KDT au 30 juin 2013 contre 3 087 869 KDT au 30 juin 2012 et 3 543 631 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Dépôts à vue	1 306 254	1 449 480	1 218 747
Dépôts à terme	1 149 399	957 636	1 498 809
Comptes d'épargne	639 472	563 167	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	112 112	106 226	194 775
Dettes rattachées	11 877	11 360	10 425
Total	3 219 113	3 087 869	3 543 631

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 160 129 KDT au 30 juin 2013 contre 149 255 KDT au 30 juin 2012 et 149 398 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Emprunt obligataires	75 968	83 481	83 481
Lignes de crédit extérieures	82 084	62 792	60 804
Dotations FONAPRA	1 797	1 817	1 745
Dotations FOPRODI	200	200	200
Intérêts courus	1 081	965	3 168
Total	160 129	149 255	149 398

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève au 30 juin 2013 à 43 012 KDT contre 66 103 KDT au 30 juin 2012 et 35 255 KDT au 31 décembre 2012 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Frais liés au personnel	9 556	7 704	13 040
Divers frais à payer	11 893	11 115	7 586
Impôts passif	10 157	10 484	7 511
Provisions pour risques et charges	3 140	4 395	2 800
Comptes d'attente	8 266	32 405	4 318
Total	43 012	66 103	35 255

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 30 juin 2013, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres ont atteint 463 983 KDT à fin juin 2013 contre 436 520 KDT à fin juin 2012 et 460 079 KDT à fin 2012 ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestisnonés disponible	Réserve pour Réinvestisnonés indisponible	Réserve à régime spécial	Fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2011 avant affectation	100 000	130 471	10 000	4 219	19 293	124 785	2 790	18 400	14	50 107	460 079
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(1567)			(19 293)					20 860	-
Affectations des bénéfices au 31.12.2012											
Réserve pour réinvestissement						48 975				(48 975)	-
Dividendes										(22 000)	(22 000)
Résultats reportés									(8)	8	-
Résultat net 30.06.2013										25 904	25 904
Solde au 30.06.2013	100 000	128 904	10 000	4 219	0	173 760	2 790	18 400	6	25 904	463 983

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 88 510 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 72 310 KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 153 185 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 805	5 345	9 655
Intérêts sur crédits CT & MLT	70 244	56 907	120 126
Intérêts sur comptes courants débiteurs	12 772	9 411	21 639
Profit. Perte vente et achat à terme devises	689	647	1 765
Total	88 510	72 310	153 185

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 19 166 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 17 706 KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 37 235 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Commissions sur comptes et moyen de paiement	11 129	9 905	20 943
Commissions sur opérations internationales	1 612	1 828	3 429
Commissions sur cautions, aval et autres garanties données par la banque	3 803	3 625	7 669
Récupérations et autres commissions	2 622	2 348	5 194
Total	19 166	17 706	37 235

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 29 322 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 34 609 KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 64 167 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Produits sur bons de trésor	14 504	32 382	49 407
Décote sur titres de transactions	(1 200)	4 426	(4 704)
Prime sur titres de transactions	9 466	553	11 452
Pertes sur titres de transactions	-	(6 362)	-
Gains sur portefeuille-titres commercial	22 770	30 999	56 155
Profit. Perte sur opérations de change	417	(236)	81
Profit. Perte sur positions de change au comptant	53 470	5 351	8 714
Profit. Perte sur positions de change à terme	(47 335)	(1 505)	(783)
Gains sur opérations financières	6 552	3 610	8 012
Total	29 322	34 609	64 167

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7 536 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 7 047KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 10 617 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Produits de valeurs mobilières	4 247	3 885	6 170
Produits sur participations en portage	3 289	3 162	4 447
Total	7 536	7 047	10 617

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 59 647 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 51 163 KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 100 357 KDT au cours de l'exercice 2012.

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 374	7 645	19 423
Intérêts sur ressources spéciales et emprunts obligataires	3 482	3 241	6 495
Intérêts sur dépôts à terme	30 737	27 887	49 875
Intérêts sur comptes d'épargne	8 826	6 388	12 976
Intérêts sur dépôts à vue	6 229	6 002	11 588
Total général	59 647	51 163	100 357

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 6 099 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 10 121 KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 14 954 KDT au cours de l'exercice 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	5 340	9 809	29 496
Dotations aux provisions collectives			4 483
Pertes sur créances	759	312	855
Reprises sur provisions			(19 880)
Total	6 099	10 121	14 954

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 2 036 KDT au cours du 1er semestre de 2013 contre un montant de 430 KDT au cours du 1er semestre de 2012 et 3 040 KDT au cours de l'exercice 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2013 au 30.06.2013	Période du 01.01.2012 au 30.06.2012	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Dotations aux provisions/portefeuille d'investissements	2 756	578	3 133
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(720)	(148)	(93)
Total	2 036	430	3 040

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 30 juin 2013 un solde de (150 368) contre 365 832 KDT au 30 juin 2012 et 409 595 KDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	177 073	(152 772)	186 822
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	95 738	208 528	49 572
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(423 179)	310 076	173 201
Total	(150 368)	365 832	409 595

ARAB TUNISIAN BANK
Avis des Commissaires aux Comptes sur
les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2013

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 août 2013

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Chiheb GHANMI

Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société ATTIJARI LEASING, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M.Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2013

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	5	1 809 323	1 308 056	2 871 559
Créances sur la clientèle de Leasing	6	362 146 094	310 208 094	* 343 167 731
Acheteurs factorés	7	6 503 068	6 690 783	* 6 243 262
Portefeuille d'investissement	8	2 230 102	1 176 400	1 203 698
Valeurs immobilisées	9	3 622 046	4 174 802	3 839 236
Autres actifs	10	7 227 640	17 065 468	* 10 620 514
TOTAL DES ACTIFS		<u>383 538 273</u>	<u>340 623 602</u>	<u>367 946 000</u>
PASSIFS				
Concours bancaires	11	3 765 241	511 561	1 908 290
Dettes envers la clientèle	12	9 061 569	13 644 576	8 032 790
Comptes courants des adhérents	7	1 341 916	1 347 565	1 321 228
Emprunts et dettes rattachées	13	312 504 008	277 918 155	* 301 493 355
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 047 600	13 465 533	20 741 604
Autres passifs	15	5 407 386	5 434 667	* 3 330 198
TOTAL DES PASSIFS		<u>352 127 720</u>	<u>312 322 056</u>	<u>336 827 464</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		4 213 297	3 175 000	3 175 000
Résultats reportés		3 093 536	787 971	787 971
Résultat de l'exercice		2 853 720	3 088 574	5 905 565
Total des capitaux propres	16	<u>31 410 553</u>	<u>28 301 546</u>	<u>31 118 536</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>383 538 273</u>	<u>340 623 602</u>	<u>367 946 000</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)**

	30 Juin		31 Décembre
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	43 869 328	49 648 334	36 836 419
Engagements de financement en faveur de la clientèle	11 831 019	26 670 365	12 438 031
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	28 590 133	20 567 572	21 154 860
Engagements de factoring	3 448 176	2 410 397	3 243 528
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	473 926 089	408 329 588	448 200 079
Garanties reçues	788 458	848 555	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	55 481 854	46 346 947	51 427 847
Valeurs des biens, objet de leasing	417 655 777	361 134 086	395 983 775
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	8 000 000	-	46 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	8 000 000	-	46 000 000

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin 2013	2012	31 Décembre 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	15 730 441	13 209 808	28 146 987
Revenus de Factoring	18	352 683	268 786	604 970
Total des revenus		16 083 124	13 478 594	28 751 957
Autres produits d'exploitation	19	773 045	700 862	1 391 776
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		16 856 168	14 179 456	30 143 733
CHARGES FINANCIERES NETTES	20	(8 982 021)	(6 654 919) *	(14 962 900)
COMMISSIONS ENCOURUES		(27 000)	(27 000)	(70 946)
PRODUITS DES PLACEMENTS	21	57 437	45 521	108 848
PRODUITS NETS		7 904 584	7 543 058	15 218 734
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(1 570 766)	(1 385 026)	(2 818 808)
Autres charges d'exploitation	23	(990 960)	(829 102)	(1 787 611)
Dotations aux amortissements	24	(153 672)	(151 666) *	(305 422)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 189 186	5 177 264	10 306 893
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 379 330)	(827 058)	(2 018 205)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers		-	-	41 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 809 857	4 350 206	8 330 412
Autres gains ordinaires	26	313 677	135 216	204 733
Autres pertes ordinaires	27	(2 426)	(3 000)	(8 319)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 121 108	4 482 422	8 526 826
Impôt sur les bénéfices	28	(1 267 388)	(1 393 848)	(2 621 261)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 853 720	3 088 574	5 905 565
Résultat par action	16	1,343	1,453	2,779

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	30 Juin		31 décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	29	115 201 672	105 825 328	211 254 057
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30	9 088 226	7 993 191	18 043 973
Financements des adhérents	30	(8 893 270)	(8 628 301)	(17 887 906)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(118 534 328)	(126 128 052)	(251 265 492)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(2 061 064)	(2 924 557)	(4 933 412)
Intérêts payés	33	(9 789 749)	(5 600 754)	(12 844 619)
Impôts et taxes payés	34	(2 356 643)	(4 522 559)	(3 196 483)
Restitution de TVA		3 538 310	-	6 838 731
Autres flux de trésorerie	35	9 541	3 177	(17 647)
		<u>(13 797 304)</u>	<u>(33 982 527)</u>	<u>(54 008 798)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(118 864)	(271 202)	(406 434)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	214 165	390 000	724 564
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
		<u>(904 699)</u>	<u>(881 202)</u>	<u>(681 870)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		-	-	(2 125 000)
Encaissements provenant des emprunts	13	126 323 521	159 330 000	283 330 000
Remboursement d'emprunts	13	(107 030 706)	(114 079 562)	(240 510 848)
Flux liés au financement à court terme	13	(7 510 000)	(9 400 000)	15 150 000
		<u>11 782 815</u>	<u>35 850 438</u>	<u>55 844 152</u>
Variation de trésorerie		<u>(2 919 188)</u>	<u>986 709</u>	<u>1 153 484</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	963 270	(190 214)	(190 214)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	39	(1 955 918)	796 495	963 270

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012, à 21.250.000 Dinars composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2008 à 2011, TMMgi selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2012. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2011}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements } gi \text{ 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (Portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Note 4 : Changement dans les méthodes de présentation

Au 30 juin 2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 30 juin 2012 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2012	Commentaires
Créances sur la clientèle de Leasing	(6 264 846)	Reclassement des comptes des acheteurs factorés sous une rubrique distincte
Acheteurs factorés	6 264 846	Reclassement des comptes des acheteurs factorés sous une rubrique distincte
Créances sur la clientèle de Leasing	(1 493 623)	Imputation des intérêts perçus d'avance au titre des contrats de leasing sur les créances
Autres passifs	1 493 623	Imputation des intérêts perçus d'avance au titre des contrats de leasing sur les créances
Autres passifs	(88 905)	Reclassement des provisions pour risque et charges au niveau de la rubrique autres passifs courants
Provision pour passifs et charges	88 905	Reclassement des provisions pour risque et charges au niveau de la rubrique autres passifs courants
Acheteurs factorés	425 937	Annulation des intérêts à recevoir au titre des créances classées de factoring et dont la contre partie figure en agios réservés
Autres actifs	(425 937)	Annulation des intérêts à recevoir au titre des créances classées de factoring et dont la contre partie figure en agios réservés
Autres actifs	(9 831)	Reclassement des interets constaté d'avance sur Billet de trésorerie, figurant initialement parmi les autres actifs,
Emprunts et dettes rattachées	(9 831)	Reclassement des interets constaté d'avance sur Billet de trésorerie, figurant initialement parmi les autres actifs,
Charges financières nettes	55 728	Reclassement des dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts au niveau des charges financières
Dotations aux amortissements	(55 728)	Reclassement des dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts au niveau des charges financières

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Banques	1 809 061	1 307 720	2 871 378
- Caisses	262	336	182
<u>Total</u>	<u>1 809 323</u>	<u>1 308 056</u>	<u>2 871 559</u>

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
		(*)	
- Créances de leasing	354 503 767	302 262 713	332 911 791
- Impayés	28 347 237	27 346 128	28 549 053
- Effets impayés et à l'encaissement	434 113	46 454	81 959
- Intérêts échus et différés	(1 714 224)	(1 493 623)	(1 565 563)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	8 963 876	9 447 269	11 015 631
<u>Total brut</u>	<u>390 534 769</u>	<u>337 608 941</u>	<u>370 992 871</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(8 482 682)	(8 314 480)	(8 398 910)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 956 712)	(14 109 560)	(14 445 841)
- Provisions collectives	(1 497 553)	(1 497 553)	(1 497 553)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 237 949)	(3 265 475)	(3 269 057)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	<u>(28 388 675)</u>	<u>(27 400 847)</u>	<u>(27 825 140)</u>
<u>Total net</u>	<u>362 146 094</u>	<u>310 208 094</u>	<u>343 167 731</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant la période sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2012	<u>343 927 422</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	104 603 550
- Relocations	3 973 547
- Consolidations	57 376
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(79 007 330)
- Remboursement anticipé de créances	(5 553 458)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(12 020)
- Relocations	(4 254 046)
- Radiations de créances	(267 399)
Solde au 30 juin 2013	<u>363 467 643</u>

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>394 307 275</u>	<u>330 653 769</u>	<u>369 215 832</u>
A recevoir dans moins d'un an	147 534 027	124 555 021	137 269 123
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	239 406 140	198 632 246	224 962 302
A recevoir dans plus de 5 ans	7 367 108	7 466 503	6 984 406
Produits financiers non acquis (b)	<u>55 481 854</u>	<u>45 724 035</u>	<u>51 427 847</u>
A recevoir dans moins d'un an	26 005 754	21 373 714	23 997 538
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	28 574 699	23 442 019	26 623 215
A recevoir dans plus de 5 ans	901 400	908 302	807 093
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>338 825 420</u>	<u>284 929 734</u>	<u>317 787 985</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>8 963 876</u>	<u>9 447 269</u>	<u>11 015 631</u>
Créances échues (3)	<u>140 082</u>	<u>264 724</u>	<u>139 777</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>1 060 944</u>	<u>1 223 950</u>	<u>976 162</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>14 477 320</u>	<u>15 844 306</u>	<u>14 007 868</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>363 467 643</u>	<u>311 709 982</u>	<u>343 927 422</u>

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	228 508 987	100 868 965	6 598 677	2 622 304	15 863 480	354 462 414
Impayés	82 667	7 495 000	1 889 104	1 056 119	17 824 347	28 347 237
Contrats en instance de mise en force	8 522 756	121 120	-	-	320 000	8 963 876
CREANCES LEASING	237 114 411	108 485 085	8 487 781	3 678 423	34 007 827	391 773 527
Avances reçues (*)	(7 723 857)	(187 800)	(4 805)	(22 505)	(1 122 603)	(9 061 570)
ENCOURS GLOBAL	229 390 554	108 297 285	8 482 976	3 655 919	32 885 225	382 711 958
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 174 117	1 656 902	-	-	-	11 831 019
TOTAL ENGAGEMENTS	239 564 670	109 954 187	8 482 976	3 655 919	32 885 225	394 542 977
Produits réservés	-	-	(212 701)	(144 260)	(2 880 988)	(3 237 949)
Provisions sur encours financiers	-	-	(2 835)	(30 029)	(8 449 817)	(8 482 682)
Provisions sur impayés	-	-	(222 877)	(305 148)	(14 428 687)	(14 956 712)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(438 413)	(479 437)	(25 759 492)	(26 677 343)
ENGAGEMENTS NETS	239 564 670	109 954 187	8 044 563	3 176 481	7 125 732	367 865 634

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2,15%	0,93%	8,34%
	11,41%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2012	11,74%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,17%	13,11%	78,33%
	59,25%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2012	59,05%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u> (*)	<u>31 décembre 2012</u>
- Comptes des acheteurs factorés	6 853 833	6 890 454	6 680 711
- Effets à l'encaissement	402 538	593 579	372 522
<u>Sous Total (A)</u>	<u>7 256 372</u>	<u>7 484 034</u>	<u>7 053 233</u>
- Provisions	(693 924)	(738 578)	(734 374)
- Agios réservés	(59 380)	(54 673)	(75 598)
<u>Total des provisions</u>	<u>(753 304)</u>	<u>(793 251)</u>	<u>(809 972)</u>
<u>Total net</u>	<u>6 503 068</u>	<u>6 690 783</u>	<u>6 243 262</u>
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	1 341 916	1 347 565	1 321 228
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 341 916</u>	<u>1 347 565</u>	<u>1 321 228</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>5 914 456</u>	<u>6 136 469</u>	<u>5 732 006</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	2 053 702	1 000 000	1 027 298
<u>Total</u>	<u>2 230 102</u>	<u>1 176 400</u>	<u>1 203 698</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2013, cette rubrique totalisant D : 3 622 046 contre D : 3 839 236 à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	207 438	1 487	-	208 925	175 046	10 569	-	185 615	23 310
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>207 438</u>	<u>1 487</u>	<u>-</u>	<u>208 925</u>	<u>175 046</u>	<u>10 569</u>	<u>-</u>	<u>185 615</u>	<u>23 310</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 166 535	-	-	3 166 535	1 057 211	79 163	-	1 136 374	2 030 161
Matériel de transport	20,0%	280 592	46 092	33 803	292 882	200 050	17 575	33 803	183 822	109 059
Installations générales	10,0%	441 848	69 770	-	511 618	190 705	17 926	-	208 631	302 986
Mobilier de bureau	20,0%	198 527	293	-	198 820	159 061	5 665	-	164 726	34 094
Matériel informatique	33,3%	197 180	1 222	-	198 402	142 876	22 774	-	165 650	32 753
Immobilisations hors exploitation		322 906	-	182 383	140 523	-	-	-	-	140 523
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>5 556 747</u>	<u>117 377</u>	<u>216 186</u>	<u>5 457 939</u>	<u>1 749 903</u>	<u>143 103</u>	<u>33 803</u>	<u>1 859 203</u>	<u>3 598 736</u>
TOTAUX		5 764 185	118 864	216 186	5 666 864	1 924 949	153 672	33 803	2 044 818	3 622 046

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012 (*)	31 décembre 2012
- Frais d'émission des emprunts	412 165	384 322	376 599
- Dépôts et cautionnements versés	44 616	16 530	44 616
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	29 744	394 848	30 210
- Avances et acomptes au personnel	214 371	33 851	197 761
- Autres créances sur le personnel	3 009	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	5 646 707	8 836 815	9 306 494
- Etat, crédit de TVA en cours de restitution	-	6 838 731	-
- Etat, Ristourne TFP	2 161	87	-
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	442 426	-	306 306
- Remboursement assurance groupe	2 731	20	148
- Autres comptes débiteurs	467 640	467 640	467 640
- Produits à recevoir	233 780	203 517	151 098
- Compte d'attente	2 053	187 102	2 053
- Charges constatées d'avance	111 248	83 391	119 591
<u>Total brut</u>	<u>7 747 555</u>	<u>17 584 767</u>	<u>11 140 429</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(519 914)	(519 300)	(519 914)
<u>Total net</u>	<u>7 227 640</u>	<u>17 065 467</u>	<u>10 620 514</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	621 149	131 809	752 958	244 550	96 243	340 793	412 165
TOTAUX		621 149	131 809	752 958	244 550	96 243	340 793	412 165

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Banques, découverts	3 765 241	511 561	1 908 290
<u>Total</u>	<u>3 765 241</u>	<u>511 561</u>	<u>1 908 290</u>

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	9 061 569	13 644 576	8 032 790
<u>Total</u>	<u>9 061 569</u>	<u>13 644 576</u>	<u>8 032 790</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Emprunts		(*)	
- Banques locales	182 308 194	168 844 674	153 539 110
- Banques étrangères	2 199 939	4 473 929	3 348 208
- Emprunts obligataires	99 672 000	94 000 000	108 000 000
- Billets de trésorerie	24 240 000	7 200 000	31 750 000
<u>Total emprunts</u>	<u>308 420 133</u>	<u>274 518 603</u>	<u>296 637 318</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 388 968	996 608	1 004 758
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	19 300	39 214	29 837
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 641 766	2 240 747	3 727 702
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	176 765	132 813	116 485
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(142 925)	(9 831)	(22 744)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 083 875</u>	<u>3 399 552</u>	<u>4 856 037</u>
<u>Total général</u>	<u>312 504 008</u>	<u>277 918 155</u>	<u>301 493 355</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	153 539 110	126 323 521	97 554 438	182 308 194	78 491 834	103 816 360
* attijari bank 3	247 568	-	247 568	-	-	-
* attijari bank 4	183 492	-	183 492	-	-	-
* attijari bank 8	2 413 371	-	511 934	1 901 436	836 658	1 064 779
* attijari bank 9	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* attijari bank 10	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* attijari bank 11	2 665 960	-	505 554	2 160 405	1 107 774	1 052 632
* attijari bank 12	2 314 176	-	640 221	1 673 955	347 111	1 326 844
* attijari bank 13	2 314 229	-	640 235	1 673 994	347 119	1 326 875
* attijari bank 14	2 314 244	-	640 239	1 674 004	347 121	1 326 883
* attijari bank 15	2 312 613	-	639 896	1 672 717	346 751	1 325 967
* attijari bank 16	3 125 000	-	625 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* attijari bank 17	3 125 000	-	625 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* attijari bank 18	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* attijari bank 19	4 250 000	-	500 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* attijari bank 20	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* attijari bank 21	9 500 000	-	1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* attijari bank 22	-	15 000 000	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000
* attijari bank 23	-	1 300 000	-	1 300 000	890 419	409 581
* Crédit direct ATTIJARI BANK	20 000 000	30 000 000	30 000 000	20 000 000	-	20 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	68 015 652	46 300 000	38 759 140	75 556 512	33 222 952	42 333 560
* Best Bank CL	-	20 000 000	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000
* Best Bank CMT1	1 042 491	-	337 695	704 796	-	704 796
* Best Bank CMT2	1 042 491	-	337 695	704 796	-	704 796
* Best Bank CMT3	685 374	-	164 129	521 246	178 696	342 550
* Best Bank CMT4	2 056 123	-	492 387	1 563 737	536 088	1 027 649
* Best Bank CMT5	1 370 749	-	328 258	1 042 491	357 392	685 099
* Best Bank CMT6	1 370 749	-	328 258	1 042 491	357 392	685 099
* Best Bank CMT7	1 689 833	-	319 084	1 370 749	704 796	665 953
* Best Bank CMT8	1 267 375	-	239 313	1 028 062	528 597	499 465
* Best Bank CMT9	1 000 000	-	155 083	844 917	521 246	323 671
* Best Bank CMT10	1 000 000	-	155 083	844 917	521 246	323 671
* Best Bank CMT11	-	2 000 000	-	2 000 000	1 372 334	627 666
* Best Bank CMT12	-	1 000 000	-	1 000 000	686 167	313 833
* Best Bank CMT13	-	900 000	-	900 000	617 550	282 450
* Best Bank CMT14	-	800 000	-	800 000	548 934	251 066
* Best Bank CMT15	-	600 000	-	600 000	412 648	187 352
TOTAL BEST BANK	12 525 186	25 300 000	12 856 986	24 968 200	7 343 085	17 625 115

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* AMEN-BANK 5	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
* AMEN-BANK 6	2 923 615	-	356 226	2 567 388	1 826 027	741 361
* AMEN-BANK 7	2 919 218	-	355 691	2 563 527	1 823 281	740 246
* AMEN-BANK 8	1 359 433	-	670 349	689 084	-	689 084
* AMEN-BANK 9	1 085 643	-	718 811	366 832	-	366 832
* AMEN-BANK 10	1 153 900	-	764 203	389 697	-	389 697
* AMEN-BANK 11	1 875 000	-	625 000	1 250 000	-	1 250 000
* AMEN-BANK 12	1 875 000	-	625 000	1 250 000	-	1 250 000
* AMEN-BANK 13	1 562 500	-	312 500	1 250 000	625 000	625 000
* AMEN-BANK 14	1 562 500	-	312 500	1 250 000	625 000	625 000
* AMEN-BANK 15	1 333 333	-	266 667	1 066 667	533 333	533 333
* AMEN-BANK 16	1 466 667	-	266 667	1 200 000	666 667	533 333
* AMEN-BANK 17	687 500	-	125 000	562 500	312 500	250 000
* AMEN-BANK 18	2 375 000	-	250 000	2 125 000	1 625 000	500 000
* AMEN-BANK 19	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
* AMEN-BANK 20	500 000	-	50 000	450 000	350 000	100 000
* AMEN-BANK 21	-	2 000 000	-	2 000 000	1 691 205	308 795
TOTAL AMEN BANK	25 579 310	2 000 000	5 898 614	21 680 696	11 378 014	10 302 683
* BANQUE DE TUNISIE	2 285 713	-	-	2 285 713	1 714 284	571 429
* BANQUE DE TUNISIE	2 464 250	-	214 300	2 249 950	1 821 350	428 600
* BANQUE DE TUNISIE	1 714 000	-	143 000	1 571 000	1 285 000	286 000
TOTAL BANQUE DE TUNISIE	6 463 963	-	357 300	6 106 663	4 820 634	1 286 029
* BIAT	3 095 468	-	349 622	2 745 846	2 017 593	728 253
* BIAT	3 250 000	-	500 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
* BIAT	3 157 895	-	526 316	2 631 579	1 578 947	1 052 632
TOTAL BIAT	9 503 363	-	1 375 938	8 127 425	5 346 540	2 780 885
* ABC1	2 500 000	-	-	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* ABC2	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ABC3	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC4	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
TOTAL ABC	8 000 000	3 000 000	3 500 000	7 500 000	2 250 000	5 250 000
* BH	4 701 636	-	306 459	4 395 177	3 757 088	638 088
TOTAL BH	4 701 636	-	306 459	4 395 177	3 757 088	638 088
* ATB	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
TOTAL ATB	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
* BAD	-	4 723 521	-	4 723 521	4 723 521	-
TOTAL BAD	-	4 723 521	-	4 723 521	4 723 521	-
* BTK	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
TOTAL BTK	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ZITOUNA 15-2012	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 16-2012	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 17-2012	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 1-2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 2-2013	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 3-2013	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 4-2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 5-2013	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 6-2013	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ZITOUNA 7-2013	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ZITOUNA 8-2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
* ZITOUNA 9-2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
* ZITOUNA 10-2013	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
* ZITOUNA 11-2013	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL ZITOUNA	14 000 000	42 000 000	34 000 000	22 000 000	-	22 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	3 348 208	-	1 148 269	2 199 939	413 801	1 786 138
* BEI 1	1 124 197	-	556 258	567 939	--	567 939
* BEI 2	612 691	-	200 021	412 670	-	412 670
* BEI 3	737 661	-	179 242	558 419	189 654	368 765
* BEI 4	873 658	-	212 748	660 910	224 147	436 763
<u>TOTAL BEI</u>	3 348 208	-	1 148 269	2 199 939	413 801	1 786 138

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	5 250 000	-	-	5 250 000	3 500 000	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	12 750 000	-	-	12 750 000	8 500 000	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	28 500 000	-	5 700 000	22 800 000	17 100 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 500 000	-	300 000	1 200 000	900 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	11 640 000	-	2 328 000	9 312 000	6 984 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	-	8 360 000	8 360 000	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 970 000	-	-	2 970 000	2 376 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	13 830 000	-	-	13 830 000	11 064 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	-	-	3 200 000	2 742 880	457 120
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	108 000 000	-	8 328 000	99 672 000	81 526 880	18 145 120
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	31 750 000	89 890 000	97 400 000	24 240 000	-	24 240 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS						
TOTAL GENERAL	296 637 318	216 213 521	204 430 706	308 420 133	160 432 515	147 987 618

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	-	10 000	-
<u>Sous total</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	4 136 467	1 376 394	6 111 767
- Effets à payer	15 911 133	12 079 139	14 629 837
<u>Sous total</u>	<u>20 047 600</u>	<u>13 455 533</u>	<u>20 741 604</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>20 047 600</u>	<u>13 465 533</u>	<u>20 741 604</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
		(*)	
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	141 670	112 774	126 047
- Etat, retenues sur salaires	17 651	14 055	57 213
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	340 382	413 651	221 884
- Etat, impôts sur les bénéfices	481 011	946 917	1 284 954
- Etat, autres impôts et taxes à payer	23 656	54 274	27 325
- Etat, TCL à payer	10 768	35 620	59 101
- Associés dividendes à payer	2 550 000	2 125 000	-
- C.N.S.S	123 882	113 662	124 754
- CAVIS	10 114	7 084	11 222
- Autres comptes créditeurs	1 289	3 448	426
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	965 656	555 392	601 111
- Compte d'attente	126 431	77 241	182 245
- Prestataires Assurances	356 043	732 344	410 941
- Produits constatés d'avance	85 998	71 485	67 116
- Prestataires de services	42 076	14 490	31 448
- Retenue de garantie	15 866	-	9 518
- Provisions pour passifs et charges (**)	46 566	88 905	46 566
<u>Total</u>	<u>5 407 386</u>	<u>5 434 667</u>	<u>3 330 198</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

(**) Présenté au 30 Juin 2012 sous une rubrique distincte.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 juin 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
- Réserve pour fonds social		88 297	50 000	50 000
- Résultats reportés		3 093 536	787 971	787 971
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>28 556 833</u>	<u>25 212 971</u>	<u>25 212 971</u>
Résultat de l'exercice		2 853 720	3 088 574	5 905 565
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>31 410 553</u>	<u>28 301 546</u>	<u>31 118 536</u>
<u>Résultat par action:</u>				
Résultat de la période (1)		2 853 720	3 088 574	5 905 565
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	1,343	1,453	2,779

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2013 à la somme de 21.250.000 Dinars divisé en 2.125.000 actions de 10 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011 ajusté	21 250 000	1 999 636	-	-	(683 398)	(883 900)	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2012		125 364	1 000 000	50 000	683 398	3 796 871	(5 655 633)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011						(2 125 000)		(2 125 000)
Résultat au 31 décembre 2012							5 905 565	5 905 565
Solde au 31 Décembre 2012	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2013			1 000 000	50 000	-	4 855 565	(5 905 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012						(2 550 000)		(2 550 000)
Divers				(11 703)				(11 703)
Résultat au 30 juin 2013							2 853 720	2 853 720
Solde au 30 JUIN 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	88 297	-	3 093 536	2 853 720	31 410 553

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
Intérêts conventionnels	15 296 592	12 914 170	27 683 365
Intérêts intercalaires	18 649	4 806	27 129
Intérêts de retard	475 058	255 320	572 546
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>15 790 299</u>	<u>13 174 296</u>	<u>28 283 039</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(373 478)	(372 613)	(556 461)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	313 620	408 125	420 409
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(59 858)</u>	<u>35 512</u>	<u>(136 052)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>15 730 441</u>	<u>13 209 808</u>	<u>28 146 987</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
Commissions de factoring	121 289	105 561	196 990
Intérêts de financement	231 394	163 225	407 979
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>352 683</u>	<u>268 786</u>	<u>604 970</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	227 510	229 093	389 392
- Commissions d'assurance	25 000	30 000	30 000
- Frais divers sur dossiers	520 535	441 769	972 383
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>773 045</u>	<u>700 862</u>	<u>1 391 776</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u> (*)	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	2 971 092	1 981 083	4 767 077
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 032 059	3 409 879	6 912 383
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	105 448	183 877	329 918
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	96 243	55 728	137 189
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>7 204 842</u>	<u>5 630 567</u>	<u>12 146 567</u>
- Intérêts des comptes courants	125 905	162 411	297 861
- Intérêts sur opérations de financement	1 651 274	861 941	2 518 472
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>1 777 179</u>	<u>1 024 352</u>	<u>2 816 333</u>
<u>Total général</u>	<u>8 982 021</u>	<u>6 654 919</u>	<u>14 962 900</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
- Dividendes	6 174	5 292	5 292
- Plus values latentes sur titres immobilisées	26 405	-	27 298
- Plus values sur cession de titres SICAV	-	1 559	1 560
- Intérêts des comptes courants	24 859	38 670	74 699
<u>Total</u>	<u>57 437</u>	<u>45 521</u>	<u>108 848</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 juin</u> <u>2013</u>	<u>30 juin</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>
- Salaires et compléments de Salaires	1 021 057	962 323	1 927 489
- Rémunérations du personnel détaché	224 950	240 000	482 422
- Charges connexes aux salaires	17 200	3 722	16 995
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	182 961	162 668	336 199
- Autres charges sociales	148 105	41 314	117 320
- Transfert de charges	(23 507)	(25 000)	(61 616)
<u>Total</u>	<u>1 570 766</u>	<u>1 385 026</u>	<u>2 818 808</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
- Achat de matières et fournitures	82 277	91 311	186 814
<u>Total des achats</u>	82 277	91 311	186 814
- Locations	36 958	24 618	51 896
- Charges locatives et de copropriété	19 436	33 885	43 872
- Entretien et réparations	38 139	39 284	76 402
- Primes d'assurances	51 646	34 856	76 394
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	6 900	960	21 776
<u>Total des services extérieurs</u>	153 079	133 603	270 339
- Formations	25 153	17 625	29 558
- Personnel extérieur à l'entreprise	13 128	3 586	14 563
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	156 073	114 027	285 979
- Publicités, publications, relations publiques	53 668	65 938	126 810
- Transports	15 336	22 378	37 680
- Déplacements, missions et réceptions	10 341	9 201	21 735
- Frais postaux et de télécommunications	89 222	80 038	154 783
- Services bancaires et assimilés	138 350	98 776	228 491
- Documentations	2 185	2 511	4 475
<u>Total des autres services extérieurs</u>	503 456	414 081	904 073
- Jetons de présence	21 000	21 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	21 000	21 000	42 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	30 525	28 146	56 276
- T.C.L	60 151	52 500	111 601
- Droits d'enregistrement et de timbres	134 527	82 781	206 526
- Autres impôts et taxes	5 947	5 680	9 982
<u>Total des impôts et taxes</u>	231 149	169 108	384 385
<u>Total général</u>	990 960	829 102	1 787 611

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
		(*)	
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	10 569	8 856	19 391
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	143 103	142 810	286 031
<u>Total</u>	153 672	151 666	305 422

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 070 726	1 278 159	2 906 776
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(654 121)	(415 526)	(856 605)
- Créances radiées	916 102	1 055 571	1 997 877
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(821 961)	(990 551)	(1 815 587)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(90 966)	(58 207)	(167 982)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(40 450)	(42 388)	(46 274)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	1 379 330	827 058	2 018 205

NOTE 26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	33 782	107 435	128 227
- Revenus des immeubles	21 781	21 781	43 561
- Autres produits locatifs	6 000	6 000	12 000
- Apurement de comptes	121 767	-	-
- Autres produits	130 348	-	20 945
<u>Total</u>	313 677	135 216	204 733

NOTE 27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	2 000	-	3 268
- Apurement de comptes	426	-	430
- Pénalités de retard	-	3 000	4 621
<u>Total</u>	2 426	3 000	8 319

NOTE 28 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2013 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

NOTE 29 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		<u>Notes</u>	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	6	28 549 053	25 398 850
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	6	(28 347 237)	(28 549 053)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+	6	81 959	56 124
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	-	6	(434 113)	(81 959)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	12	(8 032 790)	(5 466 485)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	12	9 061 569	8 032 790
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	6	280 499	(131 320)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	6	(1 565 563)	(1 327 357)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	6	1 714 224	1 565 563
- TVA collectée	+		13 515 999	25 684 685
- Loyers encaissés	+	6 & 17	94 322 571	174 064 289
- Intérêts de retard	+	17	475 058	572 546
- Créances virées en Pertes	-	25	(916 102)	(1 997 877)
- Encours financiers virées en pertes	+	6	267 399	506 297
- Commissions encourues	-		(27 000)	(70 946)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	6	12 020	2 432
- Consolidations	-	6	(57 376)	(90 040)
- Remboursements anticipés	+	6	5 553 458	11 723 743
- Produits sur Cessions anticipées	+	19	227 510	389 392
- Autres produits d'exploitation	+	19	520 535	972 383
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>115 201 672</u>	<u>211 254 057</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

		<u>Notes</u>	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	7	5 732 006	5 192 497
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	7	(5 914 456)	(5 732 006)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15	(67 116)	(43 393)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15	85 998	67 116
- Revenus du factoring	+	18	352 683	604 970
- Variations des agios réservés	-	7	(16 218)	28 594
- Financement des adhérents	+		8 893 270	17 887 906
- TVA collectée	+		22 060	38 289
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>			<u>9 088 226</u>	<u>18 043 973</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	14	20 741 604	17 887 764
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	14	(20 047 600)	(20 741 604)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	10	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	10	29 744	30 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	6	104 603 550	227 288 927
- TVA sur Investissements	+		13 237 239	26 830 406
Décaissements pour financement de contrats de leasing			118 534 328	251 265 492

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en début de période	-	10	-	(3 516)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en fin de période	+	10	-	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	10	(200 770)	(41 772)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	10	217 380	200 770
- Charges constatées d'avance en début de période	-	10	(119 591)	(82 415)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	10	111 248	119 591
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	15	126 047	97 286
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	15	(141 670)	(126 047)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	15	57 213	31 638
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	15	(17 651)	(57 213)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	15	221 884	298 421
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	15	(340 382)	(221 884)
- C.N.S.S en début de période	+	15	124 754	110 973
- C.N.S.S en fin de période	-	15	(123 882)	(124 754)
- CAVIS en début de période	+	15	11 222	10 825
- CAVIS en fin de période	-	15	(10 114)	(11 222)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	15	601 111	736 141
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	15	(965 656)	(601 111)
- TVA, payées sur biens et services	+		179 343	375 668
- Charges de personnel	+	22	1 570 766	2 818 808
- Autres charges d'exploitation	+	23	990 960	1 787 611
- Impôts et taxes	-	23	(231 149)	(384 385)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel			2 061 064	4 933 412

NOTE 33 : INTERETS PAYES

			<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
	<u>Notes</u>			
- Frais d'émission des emprunts	+	10	131 809	310 231
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	13	3 727 702	1 315 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	13	(2 641 766)	(3 727 702)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	13	1 004 758	1 062 972
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	13	(1 388 968)	(1 004 758)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	13	29 837	49 412
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	13	(19 300)	(29 837)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	13	116 485	137 128
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	13	(176 765)	(116 485)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	-	13	(22 744)	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+	13	142 925	22 744
- Charges financières	+	20	8 982 021	14 962 900
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	20	(96 243)	(137 189)
			<u>9 789 749</u>	<u>12 844 619</u>
<u>Intérêts payés</u>				

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

			<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
	<u>Notes</u>			
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+	15	1 284 954	1 388 845
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	-	15	(481 011)	(1 284 954)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	15	27 325	39 856
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	15	(23 656)	(27 325)
- Etat, TCL à payer en début de période	+	15	59 101	-
- Etat, TCL à payer en fin de période	-	15	(10 768)	(59 101)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	-	10	(133 515)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+	10	133 515	133 515
- Etat, TFP en début de période	-	10	-	-
- Etat, TFP en fin de période	+	10	2 161	-
- TVA payées	+			
- Impôts et taxes	+	23	231 149	384 385
- Impôts sur les bénéfices	+	28	1 267 388	2 621 261
			<u>2 356 643</u>	<u>3 196 483</u>
<u>Impôts et taxes payés</u>				

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	148	(1 334)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	(2 731)	(148)
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	151 098	122 735
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(233 780)	(151 098)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	306 306	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	(442 426)	(306 306)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	469 029	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(469 029)	(469 029)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(180 192)	30 238
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	124 378	180 192
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(426)	(43 429)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	1 289	426
- Prestataires en début de période	- 15	(442 389)	(443 062)
- Prestataires en fin de période	+ 15	398 119	442 389
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	44 616	8 702
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(44 616)	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(9 518)	(4 859)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	15 866	9 518
- Produits des placements	+ 21	31 033	81 550
- Fonds social	- 16	(11 703)	-
- Autres produits d'exploitation	+ 19	25 000	30 000
- Autres gains ordinaires	+ 26	279 895	76 506
- Autres pertes ordinaires	- 27	(426)	(5 051)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>9 541</u>	<u>(17 647)</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	1 487	14 052
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	117 377	392 382
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>118 864</u>	<u>406 434</u>

**NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	9	182 383
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	26	33 782
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	27	(2 000)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>214 165</u>	<u>724 564</u>

**NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	8	1 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>

**NOTE 39 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE
L'EXERCICE**

	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012
- Banques	+	5	1 809 061
- Caisses	+	5	262
- Banques, découverts	-	11	(3 765 241)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(1 955 918)</u>	<u>963 270</u>

NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 383 538 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 854 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2013, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Attijari Leasing » arrêtés au 30 juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Août 2013

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mahmoud ZAHAF et Mr Walid BOUCHOUCHA.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2013	2012	2012
		Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	A1	1.047.038,407	1.029.426,191	1.045.839,677
Moins : amortissement		-860.421,946	-787.533,527	-825.144,646
<i>S/Total</i>		<u>186.616,461</u>	<u>241.892,664</u>	<u>220.695,031</u>
Immobilisations corporelles	A2	62.346.275,410	56.331.414,509	57.793.242,422
Moins : amortissement		-30.903.582,685	-26.714.335,187	-28.450.799,504
<i>S/Total</i>		<u>31.442.692,725</u>	<u>29.617.079,322</u>	<u>29.342.442,918</u>
Immobilisations financières	A3	5.219.657,089	4.310.530,379	5.790.020,595
Moins : Provisions		-37.065,394	-37.065,394	-37.065,394
<i>S/Total</i>		<u>5.182.591,695</u>	<u>4.273.464,985</u>	<u>5.752.955,201</u>
Total des actifs immobilisés		36.811.900,881	34.132.436,971	35.316.093,150
Autres actifs non courants		0,000	0,000	0,000
Total des actifs non courants		36.811.900,881	34.132.436,971	35.316.093,150
ACTIFS COURANTS				
Stocks	A4	28.431.414,655	20.956.731,593	26.820.211,682
Moins : Provisions		-259.463,040	-142.704,371	-259.463,040
<i>S/Total</i>		<u>28.171.951,615</u>	<u>20.814.027,222</u>	<u>26.560.748,642</u>
Clients et comptes rattachés	A5	25.492.646,059	22.204.678,266	27.817.653,291
Moins : Provisions		-1.124.569,681	-1.169.507,895	-1.101.899,844
<i>S/Total</i>		<u>24.368.076,378</u>	<u>21.035.170,371</u>	<u>26.715.753,447</u>
Autres actifs courants	A6	9.244.305,006	6.841.661,223	6.951.028,819
Moins : Provisions		-119.475,000	0,000	0,000
<i>S/Total</i>		<u>9.124.830,006</u>	<u>6.841.661,223</u>	<u>6.951.028,819</u>
Placement et autres actifs financiers		0,000	0,000	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000	0,000
Liquidités et équivalens de liquidités	A7	1.062.162,947	205.631,957	135.999,705
Total des actifs courants		62.727.020,946	48.896.490,773	60.363.530,613
Total des actifs		99.538.921,827	83.028.927,744	95.679.623,763

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2013	2012	2012
		Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	P1	12.000.000,000	12.000.000,000	12.000.000,000
Réserves	P1	16.981.263,461	15.951.263,461	15.951.263,461
Autres capitaux propres	P1	478.696,805	324.417,008	221.374,606
Resultats reportés	P1	4.000.956,931	2.524.942,313	2.524.942,313
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		33.460.917,197	30.800.622,782	30.697.580,380
Résultat de l'exercice	P1	3.004.273,253	3.949.329,964	7.066.014,618
Total des capitaux propres avant affectation		36.465.190,450	34.749.952,746	37.763.594,998
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	P2	16.088.841,497	13.125.228,820	12.126.943,143
Autres passifs financiers		0,000	0,000	0,000
Provisions	P3	1.389.849,466	1.858.800,659	1.376.423,000
Total des passifs non courants		17.478.690,963	14.984.029,479	13.503.366,143
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	5.445.411,335	7.787.987,166	15.421.348,495
Autres passifs courants	P5	5.492.027,517	4.555.819,442	3.524.775,701
Concours banc. et autres passifs finan	P6	34.657.601,562	20.951.138,911	25.466.538,426
Total des passifs courants		45.595.040,414	33.294.945,519	44.412.662,622
Total des passifs		63.073.731,377	48.278.974,998	57.916.028,765
Total des capitaux propres et des passifs		99.538.921,827	83.028.927,744	95.679.623,763

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2013 Au 30/06/2013	2012 Au 30/06/2012	2012 Au 31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	R1	26.339.827,680	28.762.732,820	68.120.632,759
Ventes locales		11.980.607,608	10.953.458,782	26.404.248,587
Ventes a l'exportation		14.359.220,072	17.809.274,038	41.716.384,172
Autres produits d'exploitation	R2	231.736,440	162.269,607	360.679,742
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>26.571.564,120</u>	<u>28.925.002,427</u>	<u>68.481.312,501</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+)	R3	-6.768.706,280	-1.160.617,922	105.018,840
Achats d'approvisionnements consommés	R4	21.092.419,585	18.351.529,611	42.418.280,941
Charges de personnel	R5	5.112.304,233	4.537.111,760	10.463.641,656
Dotations aux amortissements et provisions	R6	2.664.056,958	2.492.044,333	4.599.791,603
Autres charges d'exploitation	R7	1.752.475,753	1.638.577,464	3.081.935,319
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>23.852.550,249</u>	<u>25.858.645,246</u>	<u>60.668.668,359</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2.719.013,871	3.066.357,181	7.812.644,142
Produits des placements	R8	2.098.822,100	1.744.431,500	1.744.431,500
Charges financières nettes	R9	-1.757.302,544	-911.130,691	-2.227.093,937
Autres gains ordinaires	R10	72.612,826	62.597,054	203.428,109
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3.133.146,253	3.962.255,044	7.533.409,814
Impôt sur les bénéfices		128.873,000	12.925,080	467.395,196
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3.004.273,253	3.949.329,964	7.066.014,618
Gains extraordinaires		0,000	0,000	0,000
Pertes extraordinaires		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3.004.273,253	3.949.329,964	7.066.014,618

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	2013	2012	2012
		Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
- Resultat net		3 004 273,253	3 949 329,964	7 066 014,618
- Ajustements pour :				
. Amortissements & provisions	F1	2 664 056,958	2 736 543,655	5 754 782,295
. Reprises sur provision et amortissements		0,000	-244 499,322	-1 154 990,692
. Variation des stocks	F2	-1 611 202,973	-1 718 073,282	-7 581 553,371
. Variation des créances	F3	2 325 007,232	11 727 971,332	6 114 996,307
. Variation des autres actifs	F4	-2 293 276,187	-3 184 406,815	-3 293 774,411
. Variation des fournisseurs		-12 307 978,305	1 799 353,896	3 859 121,321
. Variation des autres passifs		-584 344,824	-1 332 851,880	-49 161,529
. Plus ou moins value de cession	F5	-8 000,000	-11 000,000	-137 644,275
. Quote part subvention d'investissement		-55 206,300	-58 776,450	-77 552,900
. Transfert de charges				
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		-8 866 671,146	13 663 591,098	10 500 237,363
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 242 615,747	-7 549 777,880	-5 031 250,533
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		8 000,000	11 000,000	267 570,558
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F6	-181 398,368	-1 152 995,627	-2 281 044,434
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F7	719 624,872	76 287,958	404 846,549
- Encaissement subvention d'investissement		328 597,000	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-1 367 792,243	-8 615 485,549	-6 639 877,860
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT				
- Acquisition / cession actions propres	F8	16 068,501	71 441,003	-12 824,949
- Dividendes et autres distributions	F9	-2 008 403,360	-1 871 905,080	-4 359 632,840
- Encaissement provenant des emprunts	F10	5 747 588,914	2 073 841,556	2 163 157,176
- Remboursement d'emprunts	F11	-864 385,530	-915 737,521	-1 459 340,924
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		2 890 868,525	-642 360,042	-3 668 641,537
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES				
		0,000	0,000	0,000
VARIATION DE TRESORERIE		-7 343 594,864	4 405 745,507	191 717,966
Trésorerie au début de l'exercice	F12	-23 350 961,805	-23 542 679,771	-23 542 679,771
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F13	-30 694 556,669	-19 136 934,264	-23 350 961,805

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN "ASSAD"

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2013

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES				AMORTISSEMENTS					V.C.N. AU 30/06/2013
	AU 31/12/2012	ACQUISITIONS	Reclass./Remb.	Cession/M. en Rebus	AU 30/06/2013	ANTERIEUR	REPR./CESSION	DOTATIONS AU 30/06/2013	CUMUL	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	847.773,392	1.198,730	0,000	0,000	848.972,122	641.578,361	0,000	35.277,300	676.855,661	172.116,461
Autres immobilisations Incorporelles	183.566,285	0,000	0,000	0,000	183.566,285	183.566,285	0,000	0,000	183.566,285	0,000
Immobilisations Incorporelles en cours	14.500,000	0,000	0,000	0,000	14.500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	14.500,000
<i>Sous total</i>	1.045.839,677	1.198,730	0,000	0,000	1.047.038,407	825.144,646	0,000	35.277,300	860.421,946	186.616,461
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	4.697.980,940	4.765,000	0,000	0,000	4.702.745,940	0,000	0,000	0,000	0,000	4.702.745,940
Batiments	8.455.782,744	0,000	0,000	0,000	8.455.782,744	4.054.864,475	0,000	199.222,751	4.254.087,226	4.201.695,518
Installations générales Agenc. et Aménagements	2.333.149,391	161.099,832	0,000	0,000	2.494.249,223	1.562.229,897	0,000	84.586,180	1.646.816,077	847.433,146
Matériel Industriels	28.450.918,144	1.600.425,616	0,000	0,000	30.051.343,760	16.235.833,510	0,000	1.314.052,087	17.549.885,597	12.501.458,163
Outillage Industriel	4.575.278,056	88.980,919	0,000	0,000	4.664.258,975	2.397.999,003	0,000	321.475,945	2.719.474,948	1.944.784,027
Agenc. et Am. Matériels et Outillages Industriels	1.096.625,100	63.228,551	0,000	0,000	1.159.853,651	674.944,905	0,000	41.631,507	716.576,412	443.277,239
Matériels de Transports de Biens	899.501,989	82.136,000	0,000	-20.425,174	961.212,815	562.013,415	-20.425,174	67.287,140	608.875,381	352.337,434
Matériels de Transports de Personnes	637.529,482	0,000	0,000	0,000	637.529,482	388.513,165	0,000	41.559,571	430.072,736	207.456,746
Installations Générales Agc. et Am. Divers	4.216.051,843	62.090,267	0,000	0,000	4.278.142,110	1.292.310,312	0,000	286.260,493	1.578.570,805	2.699.571,305
Equipement de Bureau	649.461,986	29.163,237	0,000	0,000	678.625,223	458.595,920	0,000	32.166,264	490.762,184	187.863,039
Matériels Informatiques	918.256,231	30.458,159	0,000	0,000	948.714,390	760.680,557	0,000	41.026,916	801.707,473	147.006,917
Immobilisations A statut Juridique Particulier	268.506,912	247.588,914	0,000	0,000	516.095,826	62.814,345	0,000	43.939,501	106.753,846	409.341,980
Immobilisations Corporelles en cours	594.199,604	4.161.472,809	-1.957.951,142	0,000	2.797.721,271	0,000	0,000	0,000	0,000	2.797.721,271
<i>Sous total</i>	57.793.242,422	6.531.409,304	-1.957.951,142	-20.425,174	62.346.275,410	28.450.799,504	-20.425,174	2.473.208,355	30.903.582,685	31.442.692,725
Total Immob CORP & INCORP	58.839.082,099	6.532.608,034	-1.957.951,142	-20.425,174	63.393.313,817	29.275.944,150	-20.425,174	2.508.485,655	31.764.004,631	31.629.309,186

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD», arrêtés au 30 Juin 2013 sont établis en respect du système comptable tunisien avec toutes ses normes.

1. Le bilan : fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, évènements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre les éléments courants et les éléments non courants.

2. L'état de résultat : fournit les renseignements sur la performance de la Société.

Les charges et les produits sont présentés selon la méthode autorisée basée sur la provenance et la nature des charges.

3. L'état de flux de trésorerie : renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et a dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report en régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

4. Les notes aux états financiers : comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants aux états financiers ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs.

Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE :

La société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 9.000 Dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12.000.000 de Dinars divisé en 12.000.000 Actions nominatives de 1 Dinar chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 par l'incorporation des réserves d'un montant de 500.000 dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II - LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

III - LES BASES DE MESURE

III-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

Logiciels	33,33 %
Autres immobilisations incorporelles	33,33% - 100 %

III-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %

Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements	10 %
Installations	

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

III-3 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

III-4 Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

III-5 Clients et comptes rattachés

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

III-6 Dettes en monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinars Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

III-7 Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

III-8 Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

III-9 Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

IV - LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société arrêtés au 30 Juin 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.
-

V - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

- Au cours du premier semestre de l'année 2013 la société a acheté ses propres actions pour une valeur de 16.068,501 Dinars. La plus-value latente au 30 juin 2013 est de l'ordre de 1.490,142 Dinars présentée parmi les capitaux propres sous la rubrique «*Autres compléments d'apports*».
- La fin du premier semestre 2013 a été marquée par des troubles sociaux. La société a repris son activité normale courant le mois de juillet 2013.

VI - INFORMATIONS DETAILLEES

A- ACTIF

A1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant net de 186.616,461 Dinars contre 220.695,031 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Logiciels	848.972,122	831.359,906	847.773,392
Autres immobilisations incorporelles	183.566,285	183.566,285	183.566,285
Immobilisations incorporelles en cours	14.500,000	14.500,000	14.500,000
Total Immob. Incorporelles	1.047.038,407	1.029.426,191	1.045.839,677

Amortissements	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Logiciels	(676.855,661)	(642.415,511)	(641.578,361)
Autres immobilisations incorporelles	(183.566,285)	(145.118,016)	(183.566,285)
Total Amortissement	(860.421,946)	(787.533,527)	(825.144,646)
Total Immob. Incorporelles Nettes	186.616,461	241.892,664	220.695,031

A2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant net de 31.442.692,725 Dinars contre 29.342.442,918 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Terrains	4.702.745,940	4.697.980,940	4.697.980,940
Bâtiments	8.455.782,744	8.183.389,809	8.455.782,744
Installations générales des bâtiments	2.494.249,223	2.328.602,225	2.333.149,391
Matériel et outillage industriel	34.715.602,735	30.051.794,931	33.026.196,200
AAI du matériel et outillage industriel	1.159.853,651	1.093.629,200	1.096.625,100
Matériel de transport	1.598.742,297	1.792.924,063	1.537.031,471
AAI générales	4.278.142,110	3.361.270,545	4.216.051,843
Equipement de bureaux	678.625,223	610.065,311	649.461,986
Matériel informatique	948.714,390	1.036.872,464	918.256,231
Immobilisations en cours	2.797.721,271	2.958.125,562	594.199,604
Immobilisations à statut juridique particulier	516.095,826	216.759,459	268.506,912
Total Immobilisations Corporelles	62.346.275,410	56.331.414,509	57.793.242,422

Amortissements	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Bâtiments	(4.254.087,226)	(3.853.537,219)	(4.054.864,475)
Installations générales	(1.646.816,077)	(1.474.731,657)	(1.562.229,897)
Matériel et outillage industriel	(20.269.360,545)	(17.299.946,305)	(18.633.832,513)
AAI du matériel et outillage industriel	(716.576,412)	(631.583,459)	(674.944,905)
Matériel de transport	(1.038.948,117)	(1.158.368,259)	(950.526,580)
AAI générales	(1.578.570,805)	(1.016.622,202)	(1.292.310,312)
Equipement de bureaux	(490.762,184)	(432.467,292)	(458.595,920)
Matériel informatique	(908.461,319)	(847.078,794)	(823.494,902)
Total Amortissements	(30.903.582,685)	(26.714.335,187)	(28.450.799,504)
Total Immob. Corporelles Nettes	31.442.692,725	29.617.079,322	29.342.442,918

A3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 30 juin 2013 à 5.182.591,695 Dinars contre 5.752.955,201 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

Valeurs Brutes	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Titre de participation	3.719.311,218	3.614.311,218	3.674.311,218
Prêts au personnel	672.592,515	578.725,493	711.990,883
Dépôts et cautionnements	57.753,356	117.493,668	186.718,494
Prêt Accordé	770.000,000	-	1.217.000,000
Total Immob. Financières Brutes	5.219.657,089	4.310.530,379	5.790.020,595
Provision sur Immob. Financières	(37.065,394)	(37.065,394)	(37.065,394)
Total Immob. Financières Nettes	5.182.591,695	4.273.464,985	5.752.955,201

A3-1 TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des titres de participations s'élève au 30 juin 2013 à 3.719.311,218 Dinars contre 3.674.311,218 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

Valeurs Brutes	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Assad International	1 301 026,800	1 301 026,800	1 301 026,800
GEELEC	49 800,000	49 800,000	49 800,000
ACE	155 900,000	155 900,000	155 900,000
Torus Europe	28 268,138	28 268,138	28 268,138
BTS	15 000,000	15 000,000	15 000,000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500,000	12 500,000	12 500,000
Saphir Tunisie	-	-	-
Société Algero Tunisienne de batteries	303 765,280	303 765,280	303 765,280
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000,000	60 000,000	120 000,000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1,000	1,000	1,000
Energys Assad Sarl	1 688 050,000	1 688 050,000	1 688 050,000
Mediterranean Institute of Technologie	90 000,000	-	-
Montant Non Libéré (Meditate Institute of Techn)	(45 000,000)	-	-
Total Titres de Participations Brutes	3 719 311,218	3 614 311,218	3 674 311,218

A3-2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières n'ont subi aucune variation par rapport au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Provision pour dépréciation autres immobilisations financières	(37.065,394)	(37.065,394)	(37.065,394)
Total	(37.065,394)	(37.065,394)	(37.065,394)

A4- STOCKS

La valeur nette des stocks s'élève au 30 juin 2013 à 28.171.951,615 Dinars contre 26.560.748,642 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Matières premières	9 304 428,389	8 230 346,008	14 775 854,750
Matières consommables	1 317 363,833	1 063 866,062	1 647 474,171
Pièces de rechange	2 818 714,280	2 174 680,888	2 174 680,888
Produits finis	921 710,283	1 361 900,698	1 627 709,405
Produits intermédiaires	14 069 197,870	8 125 937,937	6 594 492,468
(-) Provisions	(259 463,040)	(142 704,371)	(259 463,040)
Total Stocks	28 171 951,615	20 814 027,222	26 560 748,642

A5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette des clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2013 à 24.368.076,378 Dinars contre 26.715.753,447 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Clients ordinaires	23.977.335,171	20.884.274,852	25.812.732,117
Clients douteux	119.257,392	267.017,593	622.489,825
Clients effets en portefeuille	1.396.053,496	1.053.385,821	1.382.431,349
Total Clients Bruts	25.492.646,059	22.204.678,266	27.817.653,291
Provisions	(1.124.569,681)	(1.169.507,895)	(1.101.899,844)
Total Clients Nets	24.368.076,378	21.035.170,371	26.715.753,447

A6- AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique figure au bilan au 30 juin 2013 pour un montant de 9.124.830,006 Dinars contre 6.951.028,819 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Opérations particulières avec l'ETAT	46.076,156	31.311,665	63.405,899
Personnel avances et acomptes	34.168,759	86.592,922	10.171,259
Etat, acomptes provisionnels	-	169.012,626	169.012,626
Etat, retenues à la source	1.848.465,894	1.384.571,391	1.812.017,133
Etat, TVA déductibles	2.759.257,464	1.345.982,409	2.632.906,848
Créances intergroupes	4.072.723,949	3.393.320,839	1.973.901,849
Charges constatées d'avance	302.872,081	276.558,711	163.944,433
Autres débiteurs	60.800,231	47.971,009	58.237,705
Créances et intérêts courus	-	834,719	834,719
Produit à recevoir	119.940,472	105.504,932	66.596,348
- Provisions	(119.475,000)	-	-
Total	9.124.830,006	6.841.661,223	6.951.028,819

A7- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique figure au bilan au 30 juin 2013 pour un montant de 1.062.162,947 Dinars contre 135.999,705 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Effets remis à l'encaissement	2 438,212	8 367,782	24 579,627
Attijari Bank Megrine	927 517,169	-	-
Billets de Trésorerie SICAV AMEN	-	-	-
Effets remis à l'escompte	-	-	-
Chèques à encaisser	2 393,102	1 078,064	-
Banque du sud 2631	4 619,730	4 616,390	4 618,747
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436	900,436	900,436
ABC	-	-	-
BTE	3 111,818	4 677,880	4 638,940
BIAT Al Jazira	-	-	-
Autres organismes financiers (AFC)	86,840	-	64,752
STB Ben Arous	-	-	-
BIAT Centre D'affaires 51	-	29 509,243	-
Attijari Bank Bouargoub	80 657,024	15 892,722	51 066,703
Caisses	35 139,966	35 995,936	28 895,000
Titres SICAV	5 298,650	104 593,504	21 235,500
Total	1 062 162,947	205 631,957	135 999,705

P- CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

P1- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres totalisent un montant de 36.465.190,450 Dinars au 30 juin 2013 contre 37.763.594,998 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2012	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Capital social	12.000.000,000	12.000.000,000	12.000.000,000
Réserves légales	1.200.000,000	1.150.000,000	1.150.000,000
Réserves réglementées	1.147.551,461	167.551,461	167.551,461
Réserves extraordinaire	10.000.000,000	10.000.000,000	10.000.000,000
Boni de fusion	2.977.712,000	2.977.712,000	2.977.712,000
Prime d'émission	1.656.000,000	1.656.000,000	1.656.000,000
Subvention d'investissement	576.261,000	321.646,750	302.870,300
Action propres	(91.867,448)	-	(74.308,805)
Autre complément d'apport	(5.696,747)	2.770,258	(7.186,889)
Résultats reportés	4.000.956,931	2.524.942,313	2.524.942,313
Résultats de l'exercice	3.004.273,253	3.949.329,964	7.066.014,618
Total	36.465.190,450	34.749.952,746	37.763.594,998

P2- EMPRUNTS

Les emprunts totalisent un montant de 16.088.841,497 Dinars au 30 juin 2013 contre 12.126.943,143 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
ATB 4.000.000	2.215.909,085	2.708.333,329	2.462.121,207
ATTIJARI 4.000.000	2.388.827,570	2.857.309,581	2.627.568,761
BIAT 400.000	47.636,068	115.205,254	82.049,736
UBCI 2.500.000	1.805.555,560	2.083.333,336	1.944.444,448
BIAT 3.500.000	2.963.398,702	3.326.206,929	3.147.723,520
UBCI 2.000.000	1.583.333,330	1.916.666,665	1.749.999,998
ATTIJARI 5.500.000	4.853.092,795	-	-
Leasing	231.088,387	44.332,170	113.035,473
Leasing UBCI	-	73.841,556	-
Total	16.088.841,497	13.125.228,820	12.126.943,143

P3- PROVISIONS

Les provisions totalisent un montant de 1.389.849,466 DT au 30 juin 2013 contre 1.376.423,000 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	1.070.112,466	1.036.537,213	1.056.686,000
Provisions pour garanties données	319.737,000	720.263,446	319.737,000
Provision pour litige	-	102.000,000	-
Total	1.389.849,466	1.858.800,659	1.376.423,000

P4- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 5.445.411,335 Dinars au 30 juin 2013 contre 15.421.348,495 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs locaux et étrangers	4.100.186,083	7.563.818,647	15.862.994,913
Fournisseurs retenue de garantie	27.569,620	21.592,820	30.672,298
Fournisseurs effets à payer	1.316.477,463	767.426,869	1.169.406,394
Fournisseur factures non parvenues	1.178,169	(564.851,170)	(1.641.725,110)
Total	5.445.411,335	7.787.987,166	15.421.348,495

P5- AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 5.492.027,517 Dinars au 30 juin 2013 contre 3.524.775,701 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2012	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Etat impôts sur les bénéfices	128.873,000	12.925,080	467.395,196
Personnel autres charges à payer	1.270.074,639	1.251.381,540	1.386.527,392
CCA dettes et intérêts	34.203,907	34.203,907	34.203,907
Dividendes à payer	2.602.233,360	2.538.364,480	50.636,720
Déclaration mensuelle	25.151,594	235.317,276	-
Prêts personnel CNSS	660,784	955,359	660,784
Charges à payer	145.604,416	388.710,133	390.818,600
Comptes d'attente BIAT	5.314,616	5.314,616	5.314,616
Compte d'attente STB	12.551,619	12.551,619	12.551,619
Compte d'attente UBCI	1.377,687	1.815,767	1.377,687
Comptes d'attente BIAT51	2.205,986	2.205,986	2.205,986
Rémunération dues	437.843,588	47.727,739	421.606,517
Créditeurs divers	6.990,000	2.316,000	4.515,000
Autres	870,000	870,000	870,000
Assurance groupe	27.028,612	12.812,176	-
Opérations particulières avec l'état	4.686,746	8.347,764	33.978,161
CNSS	676.356,963	-	712.113,516
Associés opérations courantes	110.000,000	-	-
Total	5.492.027,517	4.555.819,442	3.524.775,701

P6- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent un montant de 34.657.601,562 Dinars au 30 juin 2013 contre 25.466.538,426 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Echéances à moins d'un an sur crédits	2 732 635,319	1 534 304,689	1 891 416,696
Crédits mobilisation des créances commerciales	24 007 683,685	16 903 138,785	17 428 840,932
Intérêts courus	100 977,928	81 261,169	-
BIAT agence des affaires	4 469 296,169	-	2 633 354,221
ABC	56,731	19,129	56,731
ATB	646 257,905	540 434,997	545 589,609
UBCI Megrine	2 210 220,349	771 259,501	1 509 657,752
BIAT Al Jazira 2	39 224,387	39 224,387	39 224,387
Attijari Bank Megrine	-	706 573,294	1 041 129,639
STB Ben Arous	246 697,276	269 691,412	253 338,226
Crédits à Echéances M - d'1 an	168 246,627	74 268,001	88 160,220
BIAT Al Jazira	36 305,186	30 963,547	35 770,013
Total	34 657 601,562	20 951 138,911	25 466 538,426

R - ETAT DE RESULTAT

R1- REVENUS

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 26.339.827,680 Dinars contre 68.120.632,759 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Ventes locales batteries de démarrage	11.668.032,421	10.522.326,983	25.520.153,955
Ventes locales batteries industrielles	3.400,000	284.311,000	374.555,547
Autres revenus locaux	309.175,187	146.820,799	509.539,085
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	7.501.012,792	10.351.446,695	28.634.291,117
Ventes à l'exportation de batteries industrielles	-	60.154,036	61.654,036
Ventes à l'exportation de plaques	7.246.939,922	7.096.119,322	12.415.623,472
Ventes à l'export de Plomb	138.179,355	140.958,515	276.512,938
Prestations de services à l'export	-	-	328.302,609
Autres revenus à l'export	(526.911,997)	160.595,470	-
Total	26.339.827,680	28.762.732,820	68.120.632,759

R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 231.736,440 Dinars contre 360.679,742 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Quote part subventions	55.206,300	58.776,450	77.552,900
Loyer et autres services	172.168,473	97.124,736	270.241,754
Jeton de présence	4.361,667	6.368,421	12.885,088
Total	231.736,440	162.269,607	360.679,742

R3- VARIATIONS STOCKS PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de (6.768.706,280) Dinars contre 105.018,840 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Produits finis	705.999,122	(472.205,837)	(738.014,544)
Produits intermédiaires	(7.474.705,402)	(688.412,085)	843.033,384
Total Variations de Stocks	(6.768.706,280)	(1.160.617,922)	105.018,840

R4- ACHATS CONSOMMES

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 21.092.419,585 Dinars contre 42.418.280,941 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Achats matières premières	15.782.665,743	18.724.807,818	49.716.530,401
Achats matières consommables	152.250,535	184.177,153	388.322,751
Variations stocks matières premières	5.471.426,361	200.742,423	(6.344.766,319)
Variations stocks matières consommables	(313.923,054)	(758.197,783)	(1.341.805,892)
Total	21.092.419,585	18.351.529,611	42.418.280,941

R5- CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 5.112.304,233 Dinars contre 10.463.641,656 Dinars au 31 décembre 20112 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Salaires et indemnités représentatives	4.288.308,221	3.746.822,441	8.505.867,224
Cotisation de sécurité sociale	744.917,552	705.501,262	1.710.256,919
Autres charges de personnel	79.078,460	84.788,057	247.517,513
Total	5.112.304,233	4.537.111,760	10.463.641,656

R6- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 2.664.056,958 Dinars contre 4.599.791,603 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Dot. Amort. logiciel	35 277,300	44 070,485	43 233,335
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	-	-	38 448,269
Dot. Amort. bâtiments	199 222,751	193 003,487	394 330,743
Dot. Amort. agencement et aménagement	412 478,180	338 461,942	746 410,489
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	1 635 528,032	1 330 580,573	2 988 262,070
Dot. Amort. matériel de transport	108 846,711	127 086,842	231 855,331
Dot. Amort. équipement de bureau	32 166,264	22 962,013	51 311,330
Dot. Amort. matériel informatique	84 966,417	41 582,183	144 870,269
Dot. aux provisions clients douteux	22 204,365	174 948,727	371 780,471
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	119 940,472	-	183 518,128
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-	-
Dot. aux provisions pour risques et charges	13 426,466	463 847,403	560 761,860
Dot. aux provisions pour dépréciation immo. Financières	-	-	-
SOUSTOTAL 1	2 664 056,958	2 736 543,655	5 754 782,295
<i>Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks</i>	-	-	(66 759,459)
<i>Reprises sur provisions pour dépréciation des clients</i>	-	-	(264 439,795)
<i>Reprises pour risque et charges</i>	-	-	(340 656,322)
<i>Reprises sur provisions garantie donnée</i>	-	(244 499,322)	(483 135,116)
SOUSTOTAL 2	-	(244 499,322)	(1 154 990,692)
Total	2 664 056,958	2 492 044,333	4 599 791,603

R7- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 1.752.475,753 Dinars contre 3.081.935,319 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Loyer	67.148,956	60.655,279	94.441,013
Leasing	456,400	130,400	308,000
Entretiens et réparations	239.888,506	163.915,265	375.367,583
Assurances	75.884,453	137.795,235	161.417,189
Etudes, recherches et Rém. d'intermédiaires	180.994,456	225.284,614	345.491,824
Frais de séminaires et congrès	70.467,992	35.620,000	86.429,020
Personnel extérieur (travaux en régie)	62.571,884	51.088,240	93.585,520
Publicité et propagandes	387.630,748	416.866,793	737.645,892
Transports sur achats	5.880,000	(3.000,000)	(2.040,000)
Autres transports	106.808,535	40.435,024	116.303,698
Voyages, déplacements, mission et réceptions	100.740,157	88.848,736	191.072,615
Frais postaux	77.177,326	16.761,688	82.969,674
Divers frais de services bancaires	145.248,887	165.614,760	338.248,038
Dons accordés	10.730,000	7.770,000	15.957,500
Jetons de présence	55.000,000	50.000,000	120.000,000
T.F.P. et FOPROLOS	89.332,892	77.925,521	166.973,859
TCL	31.261,234	27.491,297	66.852,606
Taxes de circulation	33.090,959	27.447,943	29.091,092
Droit d'enregistrement et autres taxes	4.253,552	10.584,926	12.236,926
Autres charges d'exploitation	846,483	37.341,743	49.583,270
Charges nettes sur cession d'immobilisations	2.062,333	-	-
frais d'acte et de contentieux	5.000,000	-	-
Total	1.752.475,753	1.638.577,464	3.081.935,319

R8- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 2.098.822,100 Dinars contre 1.744.431,500 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Dividendes Assad international	1.419.459,600	1.419.444,000	1.419.444,000
Dividendes Assad Algérie	529.462,500	175.087,500	175.087,500
Dividendes A.C.E	149.900,000	149.900,000	149.900,000
Total	2.098.822,100	1.744.431,500	1.744.431,500

R9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 1.757.302,544 Dinars contre 2.227.093,937 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Échelles d'intérêts	262.309,966	118.652,899	340.470,704
Agios sur escomptes	72.677,429	37.429,189	93.857,929
Intérêts sur crédits bancaires	481.590,939	347.606,743	830.064,956
Gains de change	22.638,183	(25.791,593)	(105.547,866)
Pertes de change	575.137,817	148.567,049	419.658,734
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	365.450,846	315.506,996	711.122,019
Intérêt des prêts	(27.501,245)	(30.840,592)	(64.284,086)
Intérêt des autres dettes	4.998,609	-	1.751,547
Total	1.757.302,544	911.130,691	2.227.093,937

R10- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 un montant de 72.612,826 Dinars contre 203.428,109 Dinars au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Produit de cession	8.082,194	11.000,000	137.644,275
Ristourne TFP, et autres profits	64.530,632	51.597,054	65.783,834
Total	72.612,826	62.597,054	203.428,109

F - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

F1 Ajustements pour amortissements et provisions

Ces ajustements sont détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Dot. Amort. logiciel	35 277,300
Dot. Amort. autres imm. Incorporelles	-
Dot. Amort. bâtiments	199 222,751
Dot. Amort. agencement et aménagement	412 478,180
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	1 635 528,032
Dot. Amort. matériel de transport	108 846,711
Dot. Amort. équipement de bureau	32 166,264
Dot. Amort. matériel informatique	84 966,417
Dot. aux provisions clients douteux	22 204,365
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	119 940,472
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	-
Dot. aux provisions pour risques et charges	13 426,466
Total	2 664 056,958

F2 Variation des stocks :

Elle affiche une variation négative de (1.611.202,973 DT) détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 30/06/2013	Variation
Matières premières	14.775.854,750	9.304.428,389	5.471.426,361
Matières consommables	1.647.474,171	4.136.078,113	(2.488.603,942)
Pièces de rechange	2.174.680,888	-	2.174.680,888
Produits finis	1.627.709,405	921.710,283	705.999,122
Produits intermédiaires	6.594.492,468	14.069.197,870	(7.474.705,402)
Total Stocks	26.820.211,682	28.431.414,655	(1.611.202,973)

F3 Variation des créances :

Elle affiche une variation positive de 2.325.007,232 DT détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 30/06/2013	Variation
Clients ordinaires	25.812.732,117	23.977.335,171	1.835.396,946
Clients douteux	622.489,825	119.257,392	503.232,433
Clients effets en portefeuille	1.382.431,349	1.396.053,496	(13.622,147)
Total Clients Bruts	27.817.653,291	25.492.646,059	2.325.007,232

F4 Variation des Autres Actifs Courants

La rubrique «Autres Actifs Courants» affiche une variation négative de (2.293.276,187 DT) détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 30/06/2013	VARIATION
Opérations particulières avec l'Etat	63 405,899	46 076,156	17 329,743
Personnel avances et acomptes	10 171,259	34 168,759	(23 997,500)
Etat, acomptes provisionnels	169 012,626	0,000	169 012,626
Etat, retenues à la source	1 812 017,133	1 848 465,894	(36 448,761)
Etat, TVA déductibles	2 632 906,848	2 759 257,464	(126 350,616)
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	1 973 901,849	4 072 723,949	(2 098 822,100)
Etat, et collectivités publiques	-	-	-
Charges constatées d'avance	163 944,433	302 872,081	(138 927,648)
Produits constatés d'avance	-	-	-
Etat, TFP à reporter	-	-	-
Autres débiteurs	58 237,705	60 800,231	(2 562,526)
Créances et intérêts courus / sociétés du groupe	834,719	0,000	834,719
Produit à recevoir	66 596,348	119 940,472	(53 344,124)
Total	6 951 028,819	9 244 305,006	(2 293 276,187)

F5 Plus-value de cession

Désignation	Solde au 31/12/2012
Valeur brute	20.425,174
Amortissements cumulés	(20.425,174)
VCN	-
Prix de cession	8.000,000
Plus-value	8.000,000

F6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Décaissement titres Méditerranéen Institue of Technologie	45.000,000
Décaissement dépôts et cautionnements	44.000,000
Décaissement prêts au personnel	39.398,368
Décaissement prêts GEELEC	53.000,000
Total	181.398,368

F7 Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Encaissement prêts GEELEC	500.000,000
Encaissement dépôts et cautionnements	219.624,872
Total	719.624,872

F8 Acquisition/cession actions propres

Désignation	Montant
Valeur d'acquisition titre Assad	17.558,643
Plus-values cession actions Assad	(1.490,142)
Total cession	16.068,501

F9 Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant
Décaissements dividendes 2012 / 4.560.000 DT	2.008.403,360
Total	2.008.403,360

F10 Encaissement d'emprunts

Désignation	Montant
Attijari Bank	5.500.000,000
Leasing	247.588,914
Total	5.747.588,914

F11 Remboursement d'emprunts

Désignation	Montant
ATB 2.000.000	(246.212,121)
Attijari Bank 4.000.000	(223.977,735)
BIAT 1.400.000	-
BIAT 400.000	(32.064,122)
BIAT 3.500.000	(173.793,071)
UBCI 2.500.000	(138.888,888)
Leasing	(49.449,593)
Total	(864.385,530)

F12 Trésorerie au début de l'exercice

La trésorerie au début de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	(17.428.840,932)
Effets remis à l'encaissement	24.579,627
ABC	(56,731)
ATB	(545.589,609)
Attijari Bank Bouargoub	51.066,703
Attijari Bank Megrine	(1.041.129,639)
Banque du sud 2631	4.618,747
BIAT Al Jazira	(35.770,013)
BIAT Al Jazira 2	(39.224,387)

BIAT Centre d'Affaires 51	(2.633.354,221)
BTE	4.638,940
STB Ben Arous	(253.338,226)
UBCI Megrine	(1.509.657,752)
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436
Caisses	28.895,000
Bon de caisse	21.235,500
Autres Organismes Financiers (AFC)	64,752
Total	(23.350.961,805)

F13 Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de l'exercice se détaille ainsi :

Désignation	Montant
Crédits mobilisation des créances commerciales	(24.007.683,685)
Intérêts courus	(100.977,928)
Effets remis à l'encaissement	2.438,212
Chèques à encaisser	2.393,102
ABC	(56,731)
ATB	(646.257,905)
Attijari Bank Bouargoub	80.657,024
Attijari Bank Megrine	927.517,169
Banque du sud 2631	4.619,730
BIAT Al Jazira	(36.305,186)
BIAT Al Jazira 2	(39.224,387)
BIAT agence des affaires	(4.469.296,169)
BTE	3.111,818
STB Ben Arous	(246.697,276)
UBCI Megrine	(2.210.220,349)
UBCI Megrine Ex. Nerva	900,436
Caisses	35.139,966
Titres SICAV	5.298,650
Autres Organismes Financiers (AFC)	86,840
Total	(30.694.556,669)

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons procédé à l'examen des états financiers semestriels de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» arrêtés au 30 juin 2013. La préparation des états financiers relève de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur les dits états financiers sur la base de notre examen limité.

Les états financiers intermédiaires font apparaître un bénéfice net de **3.004.273,253 Dinars** et un total bilan de **99.538.921,827 Dinars**.

Nous avons conduit cet examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimé nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquences, une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» arrêtée au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période arrêtée à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fait à Tunis, le 31 Août 2013

Les Commissaires Aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

Walid BOUCHOUCHA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE EURO-CYCLES SA

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «**EURO-CYCLES**» publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes Monsieur **Adel MADHI**.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2013	2012	Au 31 Décembre 2012
ACTIFS				
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles	2	37 228,350	31 550,000	35 968,350
<i>Moins Amortissements</i>		-25 645,641	-18 253,666	-22 289,285
Immobilisations Corporelles	2	7 193 141,043	6 903 714,749	7 292 046,851
<i>Moins Amortissements</i>		-2 563 682,347	-1 899 850,777	-2 413 544,142
Immobilisations Financières	3	99 900,000	99 900,000	99 900,000
<i>Moins Provisions</i>		-	-	-
Total des actifs immobilisés		4 740 941,405	5 117 060,306	4 992 081,774
Autres actifs non courants		-	-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		4 740 941,405	5 117 060,306	4 992 081,774
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	4.1	8 434 681,918	9 536 665,910	8 353 183,327
<i>Moins Provisions</i>		-	-	-
Clients et Comptes Rattachés	4.2	12 082 650,132	13 327 926,781	5 441 285,708
<i>Moins Provisions</i>		-104 866,004	-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	4.3	559 650,610	392 119,491	59 112,504
Placements & autres actifs financiers		-	-	8 905,929
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.4	2 914 354,233	4 727 297,288	4 925 117,946
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		23 886 470,889	27 879 143,466	18 682 739,410
TOTAL DES ACTIFS		28 627 412,294	32 996 203,772	23 674 821,184

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2013	2012	Au 31 Décembre 2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
	5			
Capital social		5 400 000,000	1 800 000,000	5 400 000,000
Réserves		540 000,000	180 000,000	180 000,000
Résultats reportés		2 792 770,437	4 159 032,388	559 032,388
Total des capitaux propres avant résultat		8 732 770,437	6 139 032,388	6 139 032,388
Résultat de l'exercice		4 753 640,459	5 262 266,138	5 557 738,049
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		13 486 410,896	11 401 298,526	11 696 770,437
<u>PASSIFS</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	6	934 314,932	1 117 915,594	934 314,932
Autres passifs financiers		-	-	-
Provisions		-	-	-
Total des passifs non courants	7	934 314,932	1 117 915,594	934 314,932
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	6 776 797,332	6 218 319,911	2 755 708,375
Autres passifs courants	7.2	966 587,083	4 205 169,922	826 856,815
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	6 463 302,051	10 053 499,819	7 461 170,625
Total des passifs courants		14 206 686,466	20 476 989,652	11 043 735,815
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		15 141 001,398	21 594 905,246	11 978 050,747
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		28 627 412,294	32 996 203,772	23 674 821,184

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2013	2012	Au 31 Décembre 2012
Produits d'exploitation				
Revenus	8.1	24 804 049,381	26 180 245,748	48 520 860,846
Autres produits d'exploitation		63 869,800	-	-
Production immobilisée		-	-	152 000,000
Total des produits d'exploitation		24 867 919,181	26 180 245,748	48 672 860,846
Charges d'exploitation	8.2			
Variation des stocks des PF et des encours		-23 322,000	-77 400,000	-32 078,000
Achats de marchandises consommées		-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-18 183 346,568	-19 029 877,386	-37 121 195,776
Charges de personnel		-1 220 416,877	-1 053 385,786	-2 111 869,130
Dotations aux amort. et aux provisions		-269 507,679	-275 899,984	-793 628,968
Autres charges d'exploitation		-2 186 163,930	-2 487 834,184	-4 800 421,448
Total des charges d'exploitation		-21 882 757,054	-22 924 397,340	-44 859 193,322
Résultat d'exploitation	8.3	2 985 162,127	3 255 848,408	3 813 667,524
Charges financières nettes		-88 125,568	-85 820,648	-362 098,092
Produits des placements		2 013 393,075	1 980 756,113	2 143 293,829
Autres gains ordinaires		76 013,118	185 209,889	6 286,710
Autres pertes ordinaires		-232 802,293	-73 727,624	-43 411,922
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 753 640,459	5 262 266,138	5 557 738,049
Impôt sur les bénéfices		-	-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 753 640,459	5 262 266,138	5 557 738,049
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-	-
Résultat net de l'exercice	8.4	4 753 640,459	5 262 266,138	5 557 738,049
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultats après modifications comptables		4 753 640,459	5 262 266,138	5 557 738,049

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2013	2012	Au 31 Décembre 2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		4 753 640,459	5 262 266,138	5 557 738,049
Ajustements pour :				
* Amortissements et provisions		269 507,679	275 899,884	793 628,968
* Variation des :				
- stocks		-81 498,591	-2 104 857,555	-921 374,972
- créances		-6 641 364,424	-6 740 093,317	1 146 547,756
- autres actifs		-500 538,106	329 491,625	662 498,612
+ fournisseurs et autres dettes		2 284 859,402	3 234 961,139	-4 152 460,994
* Plus ou moins values de cession		-76 013,118	-	-
* Transfert de charges		-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9.1	8 593,301	257 667,914	3 086 577,419
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-32 354,192	-684 193,000	-1 076 141,080
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		90 000,000	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-	-
Encaissements provenant des associés		-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-	-
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	9.2	57 645,808	-684 193,000	-1 076 141,080
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Placements		8 905,929	-	-8 905,929
Dividendes et autres distributions		-2 964 000,000	-600 000,000	-3 100 000,000
Encaissements provenant des emprunts		-	650 000,000	650 000,000
Remboursement d'emprunts		-67 070,906	-103 018,060	-181 719,992
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	9.3	-3 022 164,977	-53 018,060	-2 640 625,921
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
VARIATION DE TRESORERIE		-2 955 925,868	-479 543,146	-630 189,582
Trésorerie au début de l'exercice		4 527 772,700	5 157 962,282	5 157 962,282
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 571 846,832	4 678 419,136	4 527 772,700

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL ET DEFINITION DE LA MISSION

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers arrêtés au 30 Juin 2013 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 30 Juin 2012 et celles relatives à l'exercice 2012.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité est tenue sur ordinateur.

Le logiciel de comptabilité permet d'établir périodiquement, les journaux auxiliaires, le grand-livre des comptes, les balances auxiliaires et la balance générale.

Le regroupement de tous les comptes permet d'établir les états financiers de la société " EURO-CYCLES ".

La société " EURO-CYCLES " utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par la dite société.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisien.

1.4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.3 du présent rapport.

1.5. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES " arrêtés au 30 Juin 2013, libellées en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois Juin 2013, soit **1 € = 2,1302 TND** et **1 \$ = 1,6325 TND**.

1.6. REGIME FISCAL

Le régime fiscal de la société, "EURO-CYCLES" société totalement exportatrice, est fixé par la loi 93/120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements qui limite l'exonération totale des bénéfices tirés de l'exportation à une période de 10 ans.

La loi n° 2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 a prévu le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2010.

Le prolongement de la durée de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation a été prévu également par les lois de finances suivantes :

- La loi de finances pour la gestion 2011, article 24, a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2011.
- La loi de finances complémentaire n° 56 de 25 juin 2011, article 11, a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2012.
- La loi de finances 27/2012 pour la gestion 2013, article 20, a prorogé la période de déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 Décembre 2013.

Toutefois, la société " EURO-CYCLES " est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
- Taxe d'entretien et d'assainissement,
- Droits et taxes perçus au titre des prestations directes (Téléphone, taxes portuaires, etc),
- Contributions et cotisations au régime de sécurité sociale sauf pour le personnel étranger ayant opté pour son régime légal d'origine.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 30 Juin 2013 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 30 JUIN 2013

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS					VCN an 30/06/2013
	V. brute au 31/12/2012	Acquisitions 30/06/2013	Cessions 30/06/2013	V. brute au 30/06/2013	C. Amort. au 31/12/2012	Dotation 30/06/2013	Cessions 30/06/2013	Régul 30/06/2013	C. Amort. au 30/06/2013	
- Logiciels	35 968,350	1 260,000	-	37 228,350	22 289,285	3 356,356	-	-	25 645,641	11 582,709
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	35 968,350	1 260,000	-	37 228,350	22 289,285	3 356,356	-	-	25 645,641	11 582,709
- Terrain	1 434 316,400	-	-	1 434 316,400	-	-	-	-	-	1 434 316,400
- Constructions	2 150 576,991	-	-	2 150 576,991	496 046,822	53 764,432	-	-	550 611,254	1 599 965,737
- Matériel industriel	2 450 046,536	-	-	2 450 046,536	1 163 460,068	147 839,304	-	-12 013,118	1 299 286,254	1 151 560,282
- Outillage industriel	116 089,557	2 600,800	-	118 700,357	47 682,683	7 292,969	-	-	54 975,652	63 724,703
- Matériel de transport	544 082,301	-	-130 000,000	414 082,301	292 107,695	34 257,176	-104 000,000	-	222 364,871	191 717,430
- Installations générales, A. & A. divers	401 145,951	4 567,534	-	405 713,485	261 927,864	12 244,493	-	-	274 172,356	131 541,129
- Mobilier et matériel de bureau	60 841,939	4 377,237	-	65 219,176	44 125,082	2 612,043	-	-	46 737,125	18 482,051
- Matériel informatique	134 137,176	8 838,834	-	142 976,010	107 393,928	8 140,906	-	-	115 534,834	27 441,176
- Constructions en cours	-	10 000,800	-	10 000,800	-	-	-	-	-	10 000,800
- Outillage industriel en cours	-	708,987	-	708,987	-	-	-	-	-	708,987
TOTAL IMMO. CORPORELLES	7 292 046,851	31 094,192	-130 000,000	7 193 141,043	2 413 544,142	266 151,324	-104 000,000	-12 013,118	2 563 682,347	4 629 458,696
TOTAL GENERAL	7 328 015,201	32 354,192	-130 000,000	7 230 369,393	2 435 833,427	269 507,680	-104 000,000	-12 013,118	2 589 327,988	4 641 041,405

2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises au 30 Juin 2013, pour un total de 32.354 D s'analysent comme suit :

<u>Logiciel</u>		<u>1 260 D</u>
- Logiciel PAIE / TSI INTERNATIONAL		
<u>Outillage Industriel</u>		<u>2 601 D</u>
- 4 Transpalettes 2500 kg / SEGHAIER		
<u>Installations Générales, Agencements et Aménagements</u>		<u>4 568 D</u>
- Ménagements en aluminium / BIG BAT		
<u>Equipements de bureau</u>		<u>4 377 D</u>
- Bureau Beta droite + Armoire APC 1820 Open + 2 Plans 80*40 gris + Caissons CR3 Open line / KTC	2	2 332 D
- Bureau DYNAMIC +1/4 Cercle + Table ordinateur + Siège LEADER noir + 2 Eléments bas + Siège ROYAL PM noir / SIP		2 000 D
- Fax SHARP F051 / SGI		45 D
<u>Matériel Informatique</u>		<u>8 839 D</u>
-2 APNs N526 N S2600 + MagSafe Power Adapter 60W / ITECH PRO		671 D
- PC HP 3500 + Ecran 20" + Armoire 19" avec roue + Unité 4 ventilateurs + Plateau pour armoire + Onduleur + Panneau de brassage / SGI		5 117 D
- Handkey 512 Ko + Liens de reconnaissance pour HANDKEY/ SMGI		3 051 D
<u>Construction en cours</u>		<u>10 001 D</u>
<u>Outillage Industriel en cours</u>		<u>708 D</u>
- Convertisseurs Métal en cours /CPM		
Total des acquisitions de 30 Juin 2013 :		<u>32 354 D</u>

2.2. CESSIONS DE L'EXERCICE

La cession au 30 Juin 2013 s'élevant à 130.000 D a concerné le compte « Matériel de Transport ». Le détail se présente comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Valeur d'origine	Cumul Amort. À la date de cession	VCN à la date de cession	Prix de cession	Produit net sur cession
- Mercedes Benz [Mat 143 TU 5953]	130 000	104 000	26 000	90 000	64 000

Le produit net sur cession du matériel de transport a été valablement constaté en comptabilité (Conformément à la note 8.3 du présent rapport)

2. 3. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 30 Juin 2013 ont été calculées sur la base des taux suivants :

TAUX

- Logiciel	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation arrêtée au 30 Juin 2013 s'est élevée à 269.508 D contre 275.900 D au 30 Juin 2012 enregistrant ainsi une baisse de 6.392 D.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant 99.900 D au 30 Juin 2013 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice. Cette participation correspond à 999 parts sociales de 100 D chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 30 Juin 2013, un solde de 23.886.471 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	8.434.682 D
- Clients et comptes rattachés	11.977.784 D
- Autres actifs courants	559.651 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	<u>2.914.354 D</u>
	<u>23.886.471 D</u>

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent au 30 Juin 2013 à 8.434.682 D contre 9.536.666 D au 30 Juin 2012, soit une variation de 1.101.984 D, analysée comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Variations
- Stock matières premières	7 676 037	8 886 537	-1 210 500
- Stock décors	382 590	411 874	-29 284
- Stock emballages	354 055	238 255	115 800
- Stock produit finis	22 000	-	22 000
Total	8 434 682	9 536 666	-1 101 984

N Valorisation des stocks

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au prix d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de 13.223.061 D au 30 Juin 2012 à 11.977.784 D au 30 Juin 2013, enregistrant ainsi une diminution de 1.245.277 D (soit 9,41%), analysée comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Variations
- Clients ordinaires	11 977 784	13 223 061	-1 245 277
- Clients douteux ou litigieux	104 866	104 866	-
Solde du compte " Clients "	12 082 650	13 327 927	-1 245 277
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866	-104 866	-
Total	11 977 784	13 223 061	-1 245 277

Le solde du compte " Clients " au 30 Juin 2013 représente 48,29 % du chiffre d'affaires au 30 Juin 2013 contre 50,9 % au 30 Juin 2012, soit un crédit clients d'environ 174 jours au 30 Juin 2013 et 183 jours au 30 Juin 2012.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent 559.651 D au 30 Juin 2013 contre 392.119 D au 30 Juin 2012.

Le détail se présente au 30 Juin 2013 comme suit :

- Débiteurs divers	350.233 D
- Fournisseurs avances et acomptes versés sur commandes	188.555 D
- Personnel – avances & acomptes	18.250 D
- Etat – impôts sur les sociétés	2.293 D
- Etat – impôts et taxes retenus à la source	169 D
- Charges constatées d'avance	151 D
	<u>559.651 D</u>

4.4. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 30 Juin 2013 à 2.914.354 D a subi une variation négative de 1.812.943 D par rapport au 30 Juin 2012.

Le détail se présente au 30 Juin 2013 comme suit :

- Banques	1.667.512 D
- Régies d'avances et accreditifs	1.238.076 D
- Caisse	8.766 D
	<u>2.914.354 D</u>

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 30 Juin 2013 un solde de 13.486.411 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/2012	Variations 2012	Solde au 30/06/2013
- Capital social	5 400 000	-	5 400 000
- Réserves	180 000	360 000	540 000
- Résultats reportés	559 032	2 233 738	2 792 770
- Résultat de l'exercice	5 557 738	-804 098	4 753 640
TOTAL	11 696 770	1 789 640	13 486 411

CAPITAL SOCIAL

Suivant PV de L'AGO du 15 Février 2013 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Société à Sousse le 19 Février 2013, la société « EURO-CYCLE » a procédé à la distribution des dividendes à ses actionnaires et ce, proportionnellement à leur participation dans le capital. Le détail se présente ainsi :

- Bénéfice de l'exercice 2012	5.557.738 D
- Résultats Reportés	<u>559.032 D</u>
Sous total	<u>6.116.770 D</u>
- Réserve légale (Plafond de 10 % du capital social soit 540.000 D - 180.000 D)	-360.000 D
- Dividendes à distribuer	<u>-2.964.000 D</u>
Reliquat à reporter	<u>2.792.770 D</u>

- La société « EURO-CYCLES » a été introduite à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis après obtention du Visa du Conseil du marché financier N° 13-0826 du 29 Avril 2013.
- Suivant prospectus mis à la disposition du public et dont la notice légale a été publiée au JORT N° 54 du 04 Mai 2013, il a été mentionné ce qui suit :
 - Une offre à prix ferme de 907.200 actions dans le cadre d'une cession au public au prix de 11,200 D l'action.
 - Un placement de garanti de 712.800 actions dans le cadre d'une cession au public au prix de 11,200 D l'action.
 - Et l'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la bourse des actions composant le capital de la société « EURO-CYCLES »

NOTE 6 - EMPRUNTS

Les emprunts contractés par la société totalisant 934.315 D au 30 Juin 2013, se détaillent comme suit :

- Emprunt AMEN BANK	650.000 D	602.305 D
- Emprunt AMEN BANK	600.000 D	304.511 D
- Emprunt STB	110.000 D	<u>27.499 D</u>
		<u>934.315 D</u>

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2013 à 14.206.686 D contre 20.476.990 D au 30 Juin 2012.

Le détail se présente ainsi :

- Fournisseurs et comptes rattachés	6.776.797 D
- Autres passifs courants	966.587 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>6.463.302 D</u>
	<u>14.206.686 D</u>

7.1. FOURNISSEURS

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6.776.797 D au 30 Juin 2013 contre 6.218.320 D au 30 Juin 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 558.477 D, (soit 8,98 %) analysée comme suit :

	(Montants en DT)		
	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Variations
- Fournisseurs d'exploitation	6 764 711	6 144 390	620 321
- Fournisseurs d'immobilisation	12 086	10 633	1 453
- Fournisseurs d'immobilisation - effets à payer	-	63 297	-63 297
Total	6 776 797	6 218 320	558 477

Le solde du compte " Fournisseurs " au 30 Juin 2013 représente 27,32 % du chiffre d'affaires au 30 Juin 2013 contre 23,75 % au 30 Juin 2012, soit un crédit fournisseurs d'environ 98 jours au 30 Juin 2013 et 86 jours au 30 Juin 2012.

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 966.587 D au 30 Juin 2013 contre 4.205.170 D au 30 Juin 2012 reprend les postes suivants :

- Crédoiteurs divers	403.491 D
- Comptes d'attente	328.323 D
- CNSS	138.467 D
- Personnel, rémunérations dues	78.293 D
- Etat, retenue à la source	17.831 D
- Charges à payer	<u>182 D</u>
	<u>966.587 D</u>

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaire et autres passifs financiers totalisent 6.463.302 D au 30 Juin 2013 contre 10.053.500 D au 30 Juin 2012, enregistrant ainsi une variation négative de 3.590.198 D, soit 35,71 %.

Le détail se présente au 30 Juin 2013 comme suit :

- Emprunts liés au cycle d'exploitation (Financement import)	6.214.395 D
- Echéances à moins d'un an	125.697 D
- Concours bancaires	104.431 D
- Intérêts courus	18.779 D
	<u>6.463.302 D</u>

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat à la date du 30 Juin 2013 et 2012 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 30 Juin 2013		Au 30 Juin 2012		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
Produits d'exploitation	24 867 919,181	100,26	26 180 245,748	100,00	-1 312 326,567	5,01
Reversés	24 804 049,381	100,00	26 180 245,748	100,00	-1 376 196,367	5,26
Autres produits d'exploitation	63 869,800	0,26	-	-	63 869,800	-
Charges d'exploitation	-21 882 757,054	88,22	-22 924 397,340	87,56	-1 041 640,286	4,54
Variation des stocks des P.F. et des encours	-23 322,000	0,09	-77 400,000	0,30	-54 078,000	69,87
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-18 183 346,568	73,31	-19 029 877,386	72,69	-846 530,818	4,45
Charges de personnel	-1 220 416,877	4,92	-1 053 385,786	4,02	167 031,091	15,86
Dotation aux amort. et aux provisions	-269 507,679	1,09	-275 899,984	1,05	-6 392,305	2,32
Autres charges d'exploitation	-2 186 163,930	8,81	-2 487 834,184	9,50	-301 670,254	12,13
Résultat d'exploitation	2 985 162,127	12,03	3 255 848,408	12,44	-270 686,281	8,31
Charges financières nettes	-88 125,568	0,36	-85 820,648	0,33	2 304,920	2,69
Produits financiers nets	2 013 393,075	8,12	1 980 756,113	7,57	32 636,962	1,65
Autres gains ordinaires	76 013,118	0,31	185 209,889	0,71	-109 196,771	58,96
Autres pertes ordinaires	-232 802,293	0,94	-73 727,624	0,28	-159 074,669	215,76
Résultat des activités ord. avant impôt	4 753 640,459	19,16	5 262 266,138	20,10	-508 625,679	9,67
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités ord. après impôt	4 753 640,459	19,16	5 262 266,138	20,10	-508 625,679	9,67
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	4 753 640,459	19,16	5 262 266,138	20,10	-508 625,679	9,67
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
Résultat après modifications comptables	4 753 640,459	19,16	5 262 266,138	20,10	-508 625,679	9,67

8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la société EURO-CYCLES est passé de 26.180.246 D au 30 Juin 2012 à 24.804.049 au 30 Juin 2013, enregistrant ainsi une diminution de 1.376.196 D (Soit 5,26 %).

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Parallèlement à la baisse du chiffre d'affaires, les charges d'exploitation totalisant 21.882.757 D au 30 Juin 2013 contre 22.924.397 D au 30 Juin 2012, soit une diminution de 1.041.640 D représentant 4,54 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 88,22 % au 30 Juin 2013, contre 87,56 % au 30 Juin 2012.

Le détail se ventile comme suit :

- Variation des stocks des produits finis	23.322 D
- Achats d'approvisionnements consommés	18.183.347 D
- Charges de personnel	1.220.417 D
- Dotations aux amortissements et aux provisions	269.508 D
- Autres charges d'exploitation	<u>2.186.164 D</u>
	<u>21.882.757 D</u>

8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 3.255.848 D au 30 Juin 2012 à 2.985.162 D au 30 Juin 2013, enregistrant une variation négative de 270.686 D, soit 8,31 %.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 30 Juin 2013 un solde compensé de 1.768.478 D contre 2.006.417 D au 30 Juin 2012, détaillé comme suit :

Charges financiers nettes	-88.126 D
▣ Pertes de change	-15.834 D
▣ Intérêts bancaires AMEN BANK	-24.213 D
▣ Intérêts bancaires UIB	-1.680 D
▣ Intérêts bancaires STB	-596 D
▣ Intérêts comptes courants	-1.558 D
▣ Intérêts bancaires et financements	-44.245 D
Produits financiers nets	2.013.393 D
▣ Produits des participations	1.998.000 D
▣ Intérêts créditeurs	1.551 D
▣ Plus value / Cessions SICAV	13.842 D

Autres gains ordinaires		-76.013 D
▣ Produits de cessions	64.000 D	
(Conformément à la note 2.2 du présent rapport)		
▣ Régularisation d'immobilisation	12.013 D	
Autres pertes ordinaires		-232.802 D
▣ Charges diverses liées à une modif- comptable	228.298 D	
▣ Pertes ordinaires	4.504 D	
		<u>1.768.478 D</u>

8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, le bénéfice net de l'exercice au 30 Juin 2013 s'élève à 4.753.640 D contre 5.262.266 D au 30 Juin 2012, soit une diminution de 508.626 D.

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 30 Juin 2013, la trésorerie nette dégagée par la société "EURO-CYCLES" a atteint 1.571.847 D contre 4.527.773 D au 31 Décembre 2012. Le détail se ventile comme suit :

- Liquidités et équivalents de liquidités	2.914.354 D
- Concours bancaires	-104.431 D
- Régies d'avances et accreditifs	<u>-1.238.076 D</u>
	<u>1.571.847 D</u>

La trésorerie nette a enregistré une variation négative de 2.955.926 D, se détaillent comme suit :

- Flux de trésorerie liée à l'exploitation	8.593 D
- Flux de trésorerie liée aux activités d'investissement	57.646 D
- Flux de trésorerie liée aux activités de financement	<u>-3.022.165 D</u>
	<u>-2.955.926 D</u>

9.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant, au 30 Juin 2013, un solde de 8.593 D, s'analysant comme suit :

<u>9.1.1. Résultat net</u>	<u>4.753.640 D</u>
<u>9.1.2. Ajustement pour amortissement & provisions</u>	<u>269.508 D</u>
* Dotation aux amortissements & aux provisions	269.508 D
* Reprise sur provisions	-
<u>9.1.3. Variation des stocks</u>	<u>-81.499 D</u>
* Stocks au 31 Décembre 2012	8.353.183 D
* Stocks au 30 Juin 2013	-8.434.682 D
<u>9.1.4. Variations des créances</u>	<u>-6.641.364 D</u>
* Clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2012	5.336.420 D
* Clients et comptes rattachés au 30 Juin 2013	-11.977.784 D
<u>9.1.5. Variations des autres actifs</u>	<u>-500.538 D</u>
* Autres actifs courants au 31 Décembre 2012	59.112 D
* Autres actifs courants au 30 Juin 2013	-559.651 D

<u>9.1.6. Variations des fournisseurs et autres dettes</u>		<u>2.284.859 D</u>
* Fournisseurs et comptes rattachés au 31 Décembre 2012	-2.755.708 D	
* Fournisseurs et comptes rattachés au 30 Juin 2013	6.776.797 D	
* Autres passifs courants au 31 Décembre 2012	-826.857 D	
* Autres passifs courants au 30 Juin 2013	966.587 D	
* Autres passifs financiers au 31 Décembre 2012	-7.461.171 D	
* Autres passifs financiers au 30 Juin 2013	6.463.302 D	
* Régie d'avances et accreditifs	-840.747 D	
* Concours bancaires	-104.416 D	
* Variation des emprunts	67.071 D	
<u>9.1.7. Plus ou moins value de cession</u>		<u>-76.013 D</u>
* Produits de cession	-64.000 D	
* Régularisation d'immobilisation	-12.013 D	
		<u>8.593 D</u>

9.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 30 Juin 2013, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent 57.646 contre -1.076.141 au 31 Décembre 2012, présentant le détail suivant :

<u>9.2.1. Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>-32.354 D</u>
* Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	-1.260 D	
* Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-31.094 D	
<u>9.2.2. Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>90.000 D</u>
		<u>57.646 D</u>

9.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 30 Juin 2013, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -3.022.165 contre -2.640.626 D au 31 Décembre 2012. Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

<u>9.3.1. Encaissements provenant des placements</u>		<u>8.906 D</u>
<u>9.3.2. Remboursement des dividendes</u>		<u>-2.964.000 D</u>
* Dividendes suivants PV du 15 Février 2013	-2.964.000 D	
<u>9.3.3. Remboursement des emprunts à moyen terme</u>		<u>-67.071 D</u>
* Emprunts AMEN BANK	-57.904 D	
* Emprunts STB	-9.167 D	
		<u>-3.022.165 D</u>

NOTE 10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2013.

NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserves légale	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
- Capitaux propres au 31 Décembre 2012	5 400 000	180 000	559 032	5 557 738	11 696 770
- Affectation des résultats 2012 approuvés par l'AGO du 15 Fevrier 2013	-	360 000	2 233 738	-804 098	1 789 640
- Réserves légales	-	360 000	-	-360 000	-
- Résultats reportés	-	-	2 233 738	-2 233 738	-
- Dividendes	-	-	-	-2 964 000	-2 964 000
- Résultat de l'exercice 30 Juin 2013	-	-	-	4 753 640	4 753 640
- Capitaux propres au 30 Juin 2013	5 400 000	540 000	2 792 770	4 753 641	13 486 411

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2013**

Introduction

En application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société « **EURO-CYCLES** » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2013.

Ces états financiers intermédiaires, qui font apparaître un total net de bilan de **28.627.412 D** et un bénéfice net de **4.753.640 D**, ont été arrêtés par la Direction Générale qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et de la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques, de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **EURO-CYCLES** » arrêtée au **30 Juin 2013**, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le : 30 Août 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

SOCIETE EURO-CYCLES SA

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «**EURO-CYCLES**» publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes Monsieur **Adel MADHI**.

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2013	2012	Au 31 Décembre 2012
ACTIFS				
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles	2	37 578	31 900	36 318
<i>Moins Amortissements</i>		-25 917	-18 409	-22 503
Immobilisations Corporelles	2	7 504 345	7 152 607	7 541 779
<i>Moins Amortissements</i>		-2 687 052	-1 981 941	-2 514 301
Immobilisations Financières		-	-	-
<i>Moins Provisions</i>		-	-	-
Total des actifs immobilisés		4 828 954	5 184 157	5 041 293
Autres actifs non courants		-	-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		4 828 954	5 184 157	5 041 293
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	3.1	8 978 254	10 084 772	8 773 410
<i>Moins Provisions</i>		-	-	-
Clients et Comptes Rattachés	3.2	12 214 532	13 327 927	5 442 573
<i>Moins Provisions</i>		-104 866	-104 866	-104 866
Autres actifs courants	3.3	567 390	413 427	62 420
Placements & autres actifs financiers		-	-	8 906
Liquidités & Equivalents de liquidités	3.4	3 018 898	4 896 878	5 799 276
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		24 674 208	28 618 138	19 981 719
TOTAL DES ACTIFS		29 503 162	33 802 295	25 023 012

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2013	2012	Au 31 Décembre 2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	4			
Capital social		5 400 000	1 800 000	5 400 000
Réserves		549 990	180 000	180 000
Résultats reportés		4 883 877	6 403 747	2 857 440
Interets minoritaires		203	383	383
Total des capitaux propres avant résultat		10 834 070	8 384 130	8 437 823
Résultat de l'exercice		3 823 042	3 928 804	5 296 578
Résultat de l'exercice des minoritaires		1 028	774	1 821
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		14 658 140	12 313 708	13 736 221
<u>PASSIFS</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	5	934 315	1 117 915	934 315
Autres passifs financiers		-	-	-
Provisions		-	-	-
Total des passifs non courants	6	934 315	1 117 915	934 315
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	6.1	4 222 334	5 346 903	1 456 302
Autres passifs courants	6.2	1 107 423	4 283 566	950 653
Concours bancaires et autres passifs financiers	6.3	8 580 950	10 740 203	7 945 521
Total des passifs courants		13 910 707	20 370 672	10 352 476
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		14 845 022	21 488 587	11 286 791
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		29 503 162	33 802 295	25 023 012

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2013	2012	2012
Produits d'exploitation				
Revenus	7.1	24 937 300	26 180 246	48 522 148
Autres produits d'exploitation		63 870	-	-
Production immobilisée		-	-	152 000
Total des produits d'exploitation		25 001 170	26 180 246	48 674 148
Charges d'exploitation	7.2			
Variation des stocks des PF et des encours		-158 301		151 244
Achats de marchandises consommées		-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-16 734 582	-18 183 956	-35 061 969
Charges de personnel		-1 359 891	-1 172 130	-2 326 698
Dotations aux amort. et aux provisions		-292 179	-294 625	-831 080
Autres charges d'exploitation		-2 266 265	-2 570 314	-4 993 154
Total des charges d'exploitation		-20 811 218	-22 221 025	-43 061 657
Résultat d'exploitation	7.3	4 189 952	3 959 221	5 612 491
Charges financières nettes		-290 935	-150 749	-435 925
Produits des placements		81 842	9 806	146 937
Autres gains ordinaires		76 013	185 210	18 306
Autres pertes ordinaires		-232 802	-73 910	-43 412
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 824 070	3 929 578	5 298 398
Impôt sur les bénéfices		-	-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 824 070	3 929 578	5 298 398
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-	-
Résultat net de l'exercice	7.4	3 824 070	3 929 578	5 298 398
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultats après modifications comptables		3 824 070	3 929 578	5 298 398
Intérêts minoritaires		-1 028	-774	-1 821
Résultats après intérêts minoritaires (IM)	7.5	3 823 042	3 928 804	5 296 578

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en Dinars)

	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
	2013	2012	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	3 824 070	3 929 578	5 298 398
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	292 179	294 625	831 080
* Variation des :			
- stocks	-140 995	-2 431 835	-1 102 780
- créances	-6 771 959	-6 361 284	1 524 070
- autres actifs	-504 970	312 525	663 531
+ fournisseurs et autres dettes	2 680 139	1 517 009	-3 761 485
* Plus ou moins values de cession	-76 013	-	-
* Transfert de charges	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-697 550	-2 739 382	3 452 814
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-93 825	-681 604	-1 076 981
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	90 000	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-	-
Encaissements provenant des associés	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-	-
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	-3 825	-681 604	-1 076 981
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements	8 906	-	-8 906
Dividendes et autres distributions	-2 964 000	1 380 000	-3 084 000
Encaissements provenant des emprunts	-	650 000	650 000
Remboursement d'emprunts	-67 071	-103 018	-181 720
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	-3 022 165	1 926 982	-2 624 626
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	-3 725 540	-1 494 004	-248 793
Trésorerie au début de l'exercice	5 401 931	6 342 004	5 650 724
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 676 391	4 848 000	5 401 931

INFORMATIONS GENERALES

Le groupe « EURO-CYCLES » englobe deux sociétés :

↳ **EURO-CYCLES** : La Société mère :

Dénomination de la Société : EURO-CYCLES
Forme juridique : Société anonyme
Secteur d'activité : Industriel
Date de création : 1993
Siège social : Z.I KALAA - KEBIRA
Capital social : 5.400.000 dinars
Registre de commerce : B.1119851997
Matricule fiscal : 000 M.A. 44463 T

↳ **TUNINDUSTRIES** : La Société filiale :

Dénomination de la Société : TUNINDUSTRIES
Forme juridique : S.A.R.L
Secteur d'activité : Industriel
Date de création : 31 décembre 2007
Siège social : Z.I KALAA - KEBIRA
Capital social : 100.000 dinars divisé en 1000 parts sociales
Registre de commerce : B 276 370 2007
Matricule fiscal : 000 M.A 1020875Q

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 30 Juin 2013 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 30 Juin 2012 et celles relatives à l'exercice 2012.

1.2. UNITE MONETAIRE

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisien.

1.3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 2.1 du présent rapport.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes du groupe " EURO-CYCLES " arrêtés au 30 Juin 2013, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois Juin 2013, soit **1 € = 2,1302 TND** et **1 \$ = 1,6325 TND**.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 30 Juin 2013 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Immobilisations Incorporelles "Euro - Cycles"	37 228	31 550	35 968
- Immobilisations Incorporelles "Tunindustries"	350	350	350
- Immobilisations Corporelles "Euro - Cycles"	7 193 141	6 903 714	7 292 047
- Immobilisations Corporelles "Tunindustries"	311 204	248 893	249 733
Total	7 541 923	7 184 507	7 578 098

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Amortissements Immo. Incorp "Euro - Cycles"	25 646	18 254	22 289
- Amortissements Immo. Incorp "Tunindustries"	271	155	214
- Amortissements Immo. Corp ""Tunindustries"	2 563 682	1 899 851	2 413 544
- Amortissements Immo. Corp "Euro - Cycles"	123 370	82 090	100 757
Total	2 712 969	2 000 350	2 536 804

2. 1. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 30 Juin 2013 ont été calculées sur la base des taux suivants :

TAUX

- Logiciel	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation arrêtée au 30 Juin 2013 s'est élevée à 269.179 D contre 294.625 D au 30 Juin 2012 enregistrant ainsi une baisse de 25.446 D.

NOTE 3 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 30 Juin 2013, un solde de 24.674.208 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	8.978.254 D
- Clients et comptes rattachés	12.109.666 D
- Autres actifs courants	567.390 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	3.018.898 D
	<u>24.674.208 D</u>

3.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent au 30 Juin 2013 à 8.978.254 D contre 10.084.772 D au 30 Juin 2012, soit une variation de 1.106.518 D, analysée comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Stock "Euro - Cycles"	8 434 682	9 536 666	8 353 183
- Stock "Tunindustries"	503 289	692 708	484 076
- Annulation marge sur stocks	40 283	-144 602	-63 849
Total	8 978 254	10 084 772	8 773 410

3.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de 13.223.061 D au 30 Juin 2012 à 12.109.666 D au 30 Juin 2013, enregistrant ainsi une diminution de 1.113.395 D (soit 8,42%), analysée comme suit :

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Clients " Euro - Cycles "	12 082 650	13 327 927	5 441 286
- Clients " Tunindustries"	3 454 886	1 002 985	1 349 563
- Annulation Clients " Tunindustries"	-3 323 004	-1 002 985	-1 348 275
Solde du compte " Clients "	12 214 532	13 327 927	5 442 573
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866	-104 866	-104 866
Total	12 109 666	13 223 061	5 337 707

Le solde du compte " Clients " au 30 Juin 2013 représente 48,56 % du chiffre d'affaires au 30 Juin 2013 contre 50,5 % au 30 Juin 2012, soit un crédit clients d'environ 174 jours au 30 Juin 2013 et 182 jours au 30 Juin 2012.

3.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent 567.390 D au 30 Juin 2013 contre 413.427 D au 30 Juin 2012. Le détail se présente au 30 Juin 2013 comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Autres actifs courants " Euro - Cycles "	559 650	392 119	59 112
- Autres actifs courants " Tunindustries "	7 740	21 308	3 308
Total	567 390	413 427	62 420

3.4. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 30 Juin 2013 à 3.018.898 D a subi une variation négative de 1.877.980 D par rapport au 30 Juin 2012. Le détail se présente au 30 Juin 2013 comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Trésoreries " Euro - Cycles "	2 914 354	4 727 297	4 925 118
- Trésoreries " Tunindustries "	104 544	169 581	874 158
Total	3 018 898	4 896 878	5 799 276

NOTE 4 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 30 Juin 2012 un solde de 11.401.298 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignations	Solde au 30/06/2012	Variations 2012	Solde au 30/06/2013
- Capital social	1 800 000	3 600 000	5 400 000
- Réserves	180 000	369 990	549 990
- Intérêts minoritaires	383	-180	203
- Résultats reportés	6 403 747	-1 519 870	4 883 877
- Résultat de la période	3 928 804	-105 762	3 823 042
- Résultat de l'exercice des minoritaires	774	254	1 028
Total	12 313 708	2 344 432	14 658 140

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le solde de cette rubrique s'élevant au 30 Juin 2013 à 5.400.000 D se détaille comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Decembre 2012
- Capital social " Euro - Cycles "	5 400 000	1 800 000	5 400 000
- Capital social " Tunindustries "	100 000	100 000	100 000
- Intérêts minoritaires	-100	-100	-100
- Quote-part "EC" chez " Tunindustries "	-99 900	-99 900	-99 900
Total	5 400 000	1 800 000	5 400 000

4.2. RESERVES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 30 Juin 2013 à 549.990 D se détaille comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Réserves " Euro - Cycles "	540 000	180 000	180 000
- Réserves " Tunindustries "	10 000	-	-
- Intérêts minoritaires	-10	-	-
Total	549 990	180 000	180 000

4.3. RESULTATS REPORTEES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 30 Juin 2013 à 4.883.877 D se détaille comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	2 792 770	4 159 032	559 032
- Résultats reportés " Tunindustries "	93 200	282 408	282 691
- Annulation du marge sur stocks	-	-17 693	-
- Intérêts minoritaires	-93	-	-283
- Dividendes distribuer	1 998 000	1 980 000	2 016 000
Total	4 883 877	6 403 747	2 857 440

NOTE 5 - EMPRUNTS

Les emprunts contractés par le groupe « Euro- Cycles » totalisant 934.315 D au 30 Juin 2013, se détaillent comme suit :

- Emprunt AMEN BANK	650.000 D	602.305 D
- Emprunt AMEN BANK	600.000 D	304.511 D
- Emprunt STB	110.000 D	<u>27.499 D</u>
		<u>934.315 D</u>

NOTE 6 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2013 à 13.910.707 D contre 20.370.672 D au 30 Juin 2012.

Le détail se présente ainsi :

- Fournisseurs et comptes rattachés	4.222.334 D
- Autres passifs courants	1.107.423 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	8.580.950 D
	<u>13.910.707 D</u>

6.1. FOURNISSEURS

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 4.222.334 D au 30 Juin 2013 contre 5.346.903 D au 30 Juin 2012, enregistrant ainsi une diminution de 1.124.569 D, (soit 21,03 %) analysée comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Fournisseurs " Euro - Cycles "	6 776 797	6 218 320	2 755 708
- Fournisseurs " Tunindustries"	768 541	131 568	48 869
- Annulation Fournisseurs "Euro - Cycles"	-3 323 004	-1 002 985	-1 348 275
Total	4 222 334	5 346 903	1 456 302

Le solde du compte " Fournisseurs " au 30 Juin 2013 représente 16,93 % du chiffre d'affaires au 30 Juin 2013 contre 20,42 % au 30 Juin 2012, soit un crédit fournisseurs d'environ 61 jours au 30 Juin 2013 et 74 jours au 30 Juin 2012.

6.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 1.107.423 D au 30 Juin 2013 contre 4.283.566 D au 30 Juin 2012 reprend les postes suivants :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Autres passifs courants " Euro - Cycles "	966 587	4 205 170	826 857
- Autres passifs courants " Tunindustries"	140 836	78 396	123 796
Total	1 107 423	4 283 566	950 653

6.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaire et autres passifs financiers totalisent 8.580.950 D au 30 Juin 2013 contre 7.945.522 D au 30 Juin 2012, enregistrant ainsi une variation positive de 635.428 D, soit 35,71 %. Le détail se présente au 30 Juin 2013 comme suit :

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Autres passifs financiers " Euro - Cycles "	6 358 871	10 004 622	7 412 293
- Autres passifs financiers " Tunindustries"	2 117 648	686 703	484 351
- Concours bancaires " Euro - Cycles "	104 431	48 878	48 878
Total	8 580 950	10 740 203	7 945 522

NOTE 7 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat à la date du 30 Juin 2013 et 2012 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 30 Juin 2013		Au 30 Juin 2012		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	25 001 170	100,26	26 180 246	100,00	-1 179 076	4,50
Revenus	24 937 300	100,00	26 180 246	100,00	-1 242 946	4,75
Autres produits d'exploitation	63 870	0,26	-	-	63 870	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-20 811 218	83,45	-22 221 025	84,88	-1 409 807	6,34
Variation des stocks des P.F. et des encours	-158 301	0,63	-	-	158 301	-
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-16 734 582	67,11	-18 183 956	69,46	-1 449 374	7,97
Charges de personnel	-1 359 891	5,45	-1 172 130	4,48	187 761	16,02
Dotation aux amort. et aux provisions	-292 179	1,17	-294 625	1,13	-2 446	0,83
Autres charges d'exploitation	-2 266 265	9,09	-2 570 314	9,82	-304 049	11,83
<u>Résultat d'exploitation</u>	4 189 952	16,80	3 959 221	15,12	230 731	-5,83
Charges financières nettes	-290 935	1,17	-150 749	0,58	140 186	92,99
Produits financiers nets	81 842	0,33	9 806	0,04	72 036	734,61
Autres gains ordinaires	76 013	0,30	185 210	0,71	-109 197	58,96
Autres pertes ordinaires	-232 802	0,93	-73 910	0,28	-158 892	214,98
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	3 824 070	15,33	3 929 578	15,01	-105 508	2,68
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	3 824 070	15,33	3 929 578	15,01	-105 508	2,68
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	3 824 070	15,33	3 929 578	15,01	-105 508	2,68
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	3 824 070	15,33	3 929 578	15,01	-105 508	2,68
Intérêts minoritaires	-1 028	-	-774	-	-	-
<u>Résultat après intérêts minoritaires</u>	3 823 042	-18,37	3 928 804	-17,68	-105 762	2,69

7.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation du groupe EURO-CYCLES est passé de 26.180.246 D au 30 Juin 2012 à 25.001.170 au 30 Juin 2013, enregistrant ainsi une diminution de 1.179.076 D.

(Montants en DT)

	Au 30 Juin 2013	Au 30 Juin 2012	Au 31 Décembre 2012
- Ventes " Euro - Cycles "	24 804 049	26 180 246	48 526 582
- Ventes " Tunindustries "	5 745 758	2 440 102	5 287 463
- Annulations ventes " Tunindustries "	-5 612 507	-2 440 102	-5 291 896
- Autres produits d'exploitation	63 870	-	-
- Production immobilisée	-	-	152 000
Total	25 001 170	26 180 246	48 674 149

7.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Parallèlement à la baisse du chiffre d'affaires, les charges d'exploitation totalisant 20.811.218 D au 30 Juin 2013 contre 22.221.025 D au 30 Juin 2012, soit une diminution de 1.409.807 D représentant 6,34 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 83,45 % au 30 Juin 2013, contre 84,88 % au 30 Juin 2012.

Le détail se ventile comme suit :

- Variation des stocks des produits finis	158.301 D
- Achats d'approvisionnements consommés	16.734.582 D
- Charges de personnel	1.359.891 D
- Dotations aux amortissements et aux provisions	292.179 D
- Autres charges d'exploitation	<u>2.266.265 D</u>
	<u>20.811.218 D</u>

7.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 3.959.221 D au 30 Juin 2012 à 4.189.952 D au 30 Juin 2013, enregistrant une variation positive de 230.731 D.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 30 Juin 2013 un solde compensé de- 365.882 D, détaillé comme suit :

-Charges financiers nettes	-290.935 D
- Produits financiers nets	81.842 D
-Autres gains ordinaires	76.013 D
-Autres pertes ordinaires	<u>-232.802 D</u>
	<u>-365.882 D</u>

7.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, le bénéfice net de l'exercice au 30 Juin 2013 s'élève à 3.823.042 D contre 3.928.804 D au 30 Juin 2012, soit une diminution de 105.762 D.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avis d'auditeur indépendant Etats Financiers Intermédiaires Consolidés au 30 juin 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires consolidés du « **groupe EURO-CYCLES** » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2013.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états Financiers :

Ces états financiers intermédiaires, qui comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de la société.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les règles professionnelles d'audit relatives aux missions d'examen limité. Ces règles requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des examens analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Opinion sur les états financiers consolidés :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés, ci-joints annexés, ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leur aspects significatifs de la situation financière, du groupe « EURO-CYCLES" au 30 juin 2013 ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et ce, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le : 30 Août 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.